DEVOIRS DU CITOYEN.

DISCOURS PRONONCÉS

À LA

DISTRIBUTION DES PRIX

DU

SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE

LE 6 JUILLET 1875.

ST. HYACINTHE:
DE L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DU "COURRIER."
1875.

JL 257
A25
R3

DEVOIRS DU CITOYEN.

PREMIER DISCOURS.

LE CITOYEN DOIT ÊTRE INSTRUIT.

Il y a quatorze ans, dans un jour consacré comme celui-ci, à décerner la récompense au travail des élèves, les restes du vénérable fondateur de ce Collége étaient transportés solennellement de l'église dont il avait été le pasteur, en cette institution que sa main généreuse a élevée. Un concours immense venait en cette occasion rendre un glorieux hommage à la mémoire de ce bienfaiteur insigne de la jeunesse de son pays. Son éloge fut prononcé : on y rappela son zèle pour les âmes qui lui inspira la pensée d'établir une institution où put se recruter le clergé, alors surtout trop peu nombreux pour les besoins spirituels qui réclamaient son ministère. Il fut dit ensuite :

" Sans doute établir une pépinière pour le sacerdoce a été la principale intention de Messire Girouard dans la fondation du Collége ; celle-ci toutefois a eu une autre idée dans son objet.....Il sentait les besoins de son pays ; il voyait ses compatriotes en danger de perdre leur nationalité ; il craignait qu'ils ne fussent absorbés au milieu des populations d'une autre origine, d'une autre croyance religieuse, qui les envahissaient,en se développant dans le pays même, ou en faisant irruption des frontières américaines, et qu'ils ne fussent bientôt forcés d'abdiquer et leur langue, et leur foi, et leur caractère distinctif comme peuple..... Il sentait que le pays avait besoin de défenseurs, et que l'éducation seule pouvait relever sa race, et la soustraire à une infériorité dans laquelle on chercherait

longtemps encore peut-être à la maintenir.....Dieu et le pays à servir par la fondation du Collége, voilà toute la pensée de Messire Girouard."

Cette pensée, exprimée dans les termes que je viens de faire entendre, a été constamment entretenue dans cette maison.

Souvent, il nous est dit : Il en est parmi vous qui sont appelés au ministère des autels ; que ceux là soient fidèles à leur vocation ; qu'ils se préparent à la sainte fonction d'étendre l'empire de Dieu sur les âmes. Mais il nous est aussi répété : un grand nombre d'entre vous vivront dans la société laïque ; ils auront de graves devoirs à remplir ; la patrie réclamera leurs services ; qu'ils mettent à profit l'éducation qu'ils reçoivent, afin de pouvoir travailler efficacement à sa prospérité et à sa gloire.

Pour nous mettre en état de nous acquitter de nos obligations sociales, un enseignement nous est donné sur les vertus que doit pratiquer le citoyen. C'est l'ensemble de ces leçons que nous venons vous exposer dans cette circonstance solennelle. Nos maîtres ont voulu les fixer dans notre esprit et notre cœur par cette sorte de répétition publique, et nous forcer à les observer par cette adhésion à leur doctrine, exprimée devant nos parents qui sauront nous la rappeler, devant l'autorité ecclésiastique, gardienne de toute morale, et devant ces membres distingués de la société civile dont l'exemple devra confirmer l'enseignement que nous avons reçu.

Nous venons considérer devant vous les qualités que doit avoir le citoyen appelé à servir la société dans les diverses charges dont il peut être revêtu. Pour que la patrie reçoive de lui des servives qui contribuent à sa prospérité, il lui faut une haute éducation, un travail assidu, une probité à toute épreuve, un généreux dévouement, une foi vive et ferme qui en fasse, au besoin, le défenseur des intérêts religieux. C'est la démonstration de cette assertion qui va faire l'objet des discours que vous allez entendre.

Il est souvent répété dans ce siècle qui vante les progrès de la civilisation et des lumières, que l'éducation classique est peu utile à la société, que tout au plus elle peut être le partage d'un petit nombre d'hommes, et que les études doivent se concentrer presque exclusivement sur ce qui favorise l'industrie, et amène l'accroissement de la richesse. C'est tout simplement dire que dans l'homme l'esprit doit être immolé à la matière, et que les jouissances intellectuelles ne valent pas celles que les sens peuvent trouver dans les satisfactions que donne la fortune. Un éminent philosophe de ce siècle a défini l'homme : une intelligence servie par des organes. A cette définition il faudrait substituer celle-ci : l'homme est un corps servi par l'intelligence ; c'est à dire que la puissance spirituelle dans l'homme a pour fonction de chercher les moyens de procurer au corps ce qui lui serait le plus agréable, C'est là en effet, que se résout,en dernière analyse,la protestation si souvent élevée contre les études classiques. Nous ne saurions trop énergiquement repousser une assertion, qui tend à abaisser l'homme au lieu de l'élever, et à faire rétrograder, dans un avenir plus ou moins prochain, la société vers l'ignorance et la barbarie.

Sans doute l'éducation classique ne saurait être générale; mais elle doit être le partage de ceux qui, dans une société, occupent les rangs élevés, et cela à cause de l'illustration qu'elle jette sur eux et leur pays, et des services plus efficaces qu'elle leur permet de rendre à leurs compatriotes.

L'intelligence est avide de savoir ; toute connaissance qu'elle acquiert est une satisfaction pour elle; elle doit donc jouir, à proportion de la science qu'elle possède. L'éducation classique qui donne tant de notions variées, qui offre la solution à tant de questions que pose l'ignorance est, si on la suppose saine et bien dirigée, un élément puissant du bonheur de l'homme; elle ennoblit son intelligence en l'élevant au-dessus du commun des esprits ; elle agrandit le domaine de sa pensée ; elle élargit la sphère où s'exerce son activité , elle lui ouvre de vastes horisons qui offrent à son

regard une contemplation pleine d'agrément et d'utilité. Qui de nous voudrait renoncer aux connaissances qu'il a acquises, et regrette le labeur à l'aide duquel il s'en est enrichi ?

Les études classiques habituent à la réflexion, à l'exercice du jugement, dans cette attention soutenue,ce travail de comparaison, ces efforts de l'esprit pour se dégager des difficultés qu'il rencontre, que demande la traduction des langues anciennes dont le génie et la syntaxe sont si différents des langues modernes. L'esprit qui n'aura pas été livré, au temps de l'éducation, à ce rude labeur, ne sera pas généralement parlant, fortement trempé. Le talent naturel peut sans doute beaucoup par lui-même, mais il doit à l'étude une force plus puissante, une tendance plus élevée, une direction propre à le préserver d'égarements.

La connaissance de l'antiquité initie à cette littérature de la Grèce et de Rome qui, malgré la sphère étroite et souvent immorale où le paganisme la renfermait, offre à l'admiration des œuvres de génie et de goût, dignes d'être connues et étudiées. Elle présente dans l'état social des peuples anciens une matière à de profondes réflexions pour l'homme politique, et elle donne une preuve éclatante de la nécessité de la révélation chrétienne. Enfin l'étude de la langue latine et de la langue grecque a le précieux avantage de faire comprendre l'admirable liturgie de l'Eglise et de donner l'étymologie d'un grand nombre de mots de notre langue et de la nomenclature des sciences diverses.

L'histoire ancienne et moderne occupe une large part dans l'enseignement collégial. Source de connaissances aussi agréables qu'utiles, bâse nécessaire de toutes les sciences sociales, leçons de préceptes ou d'enseignements salutaires, matière feconde ouverte aux observations du philosophe, aux travaux du littérateur, aliment de la science et de l'art, l'histoire est l'un des plus importants objets offerts à l'étude de l'homme. Quiconque ne connait pas le passé, doit comprendre peu le présent et ne rien voir dans l'avenir. L'histoire répand partout une vive lumière qui éclaire tous les domaines de la science, et se reflète sur les divers objets

des connaissances humaines. Toute théorie sociale n'a-t-elle pas nécessairement son *criterium* dans l'histoire ? La politique, la jurisprudence, la législation ne peuvent avoir un guide plus sûr que l'expérience des siècles passés. Il y a trois mille ans le plus sage des hommes disait : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Qui est ce qui a été ? Ce qui sera *Nihil sub sole novum. Quid est quod fuit? ipsum quod futurum est.* Oui à cette période avancée de la vie de l'humanité on peut dire que des faits semblables à ceux qui se produiront dans l'avenir ont eu lieu dans le passé. Dans cette longue existence, le genre humain a éprouvé toutes les doctrines, mis en pratique toutes les théories ; il a essayé toutes les formes de gouvernement, et s'il est susceptible d'une amélioration morale, ce ne peut guère être par des éléments nouveaux. Mais l'expérience des doctrines diverses qu'il a subies doit lui faire connaître quelles sont celles qui donnent la force et la santé sociales et celles qui renferment un germe de destruction : de sorte que l'espérance d'une vie plus heureuse se trouve pour lui précisément dans les leçons que lui donnent les jours d'un autre âge. L'histoire n'est donc pas seulement la connaissance du passé, elle est encore jusqu'à un certain point celle de l'avenir. Et quiconque aujourd'hui, philosophe, publiciste, législateur, a un enseignement, une théorie quelconque à présenter à la société. doit remonter, par l'histoire, le cours des siècles passés, et voir si leurs flots ont coulé troublés ou limpides sous l'influence de doctrines semblables.

A la science de l'histoire il faut joindre le goût de la grande et saine littérature, connaître les chefs-d'œuvre qu'on apprend à admirer au collége. Cette lecture agrandit les idées et donne de la noblesse et de l'élévation au sentiment. Combien d'âmes auraient subi le joug des vices ignominieux, si l'amour des lettres, les dérobant à une dangereuse oisiveté ou à des compagnies grossières, ne leur eut donné une forte inclination vers tout ce qui est beau et tout ce qui est grand ! Et rien ne console dans les désenchantements de la vie, dans les mécomptes de la carrière politique comme ces études calmes, pacifiques, qui exercent

l'activité de l'intelligence sans troubler son repos. La plupart des hommes d'Etat d'Angleterre ont été remarquables par leurs connaissances classiques. Plusieurs d'entre eux se sont fait un nom par des travaux dont les lettres ont été l'objet ; je nommerai entre autres Lord Derby, M. D'Israeli, et j'ajouterai M. Gladstone, malgré l'abus qu'il vient de faire de son talent d'écrivain.

Il y a vingt-sept ans, la solennité de la distribution des prix dans ce Collége était présidé par le Gouverneur-Général des possessions britanniques sur ce continent, Lord Elgin. Une discussion sur la civilisation ancienne et la civilisation moderne comparées fut entendue ; des discours sur d'autres matières furent prononcés. Quant tout fut fini, le Gouverneur demanda la permission de monter sur le théâtre, et là, il fit, en français, un discours où touchant, avec beaucoup d'habileté et de délicatesse, les sujets qui avaient été traités, il fit paraitre, dans une grande élégance de langage, de profondes connaissances en littérature classique, en histoire, en science sociale ; il montra aussi qu'il était au fait de l'apologétique chrétienne contemporaine en citant, avec adhésion, des paroles empruntées aux conférences du P. Lacordaire. Comme cet éclat littéraire, qui jaillissait glorieusement sur lui en ce moment, relevait l'homme d'Etat, occupant une si haute position ! Il a donné le secret de l'art et des connaissances que son discours exprimait, en redisant aux élèves ses longues études à Oxford, et les travaux auxquels il lui avait fallu se livrer pour sortir avec la palme du triomphe d'un examen de six heures sur les classiques latins et grecs.

Je ferai une autre observation. Dans notre état social et politique, il est un grand nombre de citoyens qui, à raison des charges qu'ils occupent, ou d'autres circonstances qui les y forcent, ont à parler en public. Et puis, beaucoup se croient appelés à écrire sur les journaux. Or, n'est-il pas à désirer que ceux à qui on impose, ou qui s'imposent ces fonctions, les remplissent de manière à se faire honneur à eux-mêmes et à leur pays ? On entend trop souvent une parole qui n'est qu'une vaine déclamation, sans

aucune dignité, blessant même les régles élémentaires de la langue dont on se sert. Que d'écrits, communiqués aux feuilles périodiques, qui ne sont que l'expression de l'ignorance et de l'impéritie de leurs auteurs ? Notre gloire nationale peut souffrir de cette parole orale ou écrite, si peu digne d'attention et si peu propre à une influence salutaire. La culture habituelle des études classiques, la lecture assidue d'ouvrages sérieux éleveront la pensée, et donneront à la parole l'élégance ou du moins la correction qu'elle doit avoir.

Qui pourrait nier l'utilité des études philosophiques pour l'homme appelé aux hautes fonctions sociales ? La logique produit la justesse de la raison ; il est utile de s'habituer à resserrer ses pensées dans des formules concises et précises, à les coordonner et à les développer d'une manière régulière. Par ce moyen on sait surprendre aisément l'erreur là où elle se glisse. Grâce à l'instruction philosophique qu'il aura reçue, l'esprit aura acquis cette qualité dont on regrette trop souvent l'absence, une forte dialectique. La science de la métaphysique, puisée à des sources pures, fait voir les premiers principes des divers ordres des connaissances humaines ; elle donne la raison des choses ; elle met dans l'esprit des notions justes sur les plus hauts problèmes qui peuvent occuper l'intelligence. Mêlée essentiellement à la sphère surnaturelle, elle préserve des erreurs si fatales qui peuvent atteindre la religion. L'esprit qu'elle a éclairé, appuyé sur des vérités fondamentales, sait défendre au besoin les principes de l'ordre intellectuel et moral qui sont concernés dans toute question élevée.

Si des hauteurs de la métaphysique, on descend dans les vastes champs de la science sociale, là aussi l'étude de la philosophie apparaîtra digne du plus vif intérêt et devra peut-être attirer une attention plus particulière, parcequ'elle semble d'une application plus pratique. Quel est le principe de la société, la bâse sur laquelle reposent ses lois, la raison de se soumettre aux devoirs quelle éxige, les droits que l'individu peut avoir à y reclamer ? Questions capitales dont notre siècle a vu la discussion, soutenue de

la force et de la violence, ébranler le monde des plus pénibles secousses, mais que la raison aidée de l'expérience est appelée à décider d'une manière pacifique, pour le plus grand bonheur des hommes. Tout sort des doctrines, les lois, les mœurs, les divisions qui déchirent la société, les faits divers dont se composent les fastes du monde. Si de terribles effets sont dus à la diffusion des doctrines pernicieuses, qui ne voit, dans un temps où un appel est fait à la libre émission de toutes les opinions, qui ne voit de quelle importance il est à l'homme qui peut exercer une influence quelconque par la parole ou par la plume, d'avoir fait une étude approfondie de la science sociale dont une haute philosophie donne l'enseignement sous la direction de la religion ?

Les amis du progrès matériel ne trouveront rien à dire sans doute à l'égard des Mathématiques, de la Physique, de la Chimie ? N'est-ce pas à la connaissance approfondie de ces sciences qu'est dû le mouvement matériel dent s'applaudit notre siécle ? Or, dans les colléges il se donne, vous le savez, un enseignement élevé et développé qui fait connaître les lois de la nature, les transformations que la matière peut subir, et toutes les richesses que doit produire une habile exploitation du monde physique.

Vous le voyez, de fortes études feront les hommes de la patrie. L'esprit cultivé par les sciences et les lettres est plus élevé, plus fort, plus apte à toutes les fonctions intellectuelles. Le citoyen instruit est plus préparé à remplir d'une manière honorable les charges sociales et les devoirs qu'impose la vie politique. Habitué aux considérations élevées, aux profondes reflexions, il aura une raison plus clairvoyante, plus haute dans ses vues, plus vaste dans ses conceptions ; sa parole sera incomparablement plus habile, son mérite personnel plus digne de considération, son patriotisme plus fortement excité par les motifs divers de servir son pays que lui présentera son instruction sous bien des rapports, spécialement par la gloire, qu'à l'aide de l'histoire, elle lui montrera attachée aux noms des défenseurs dévoués de leur patrie ; et à cause de tout cela son influence

sera plus puissante, plus étendue plus salutaire. Croit-on que si les colléges canadiens avaient manqué, la patrie serait ce qu'elle est aujourd'hui ; que si ceux qui en ont défendu si heureusement les intérêts n'avaient eu qu'une éducation bornée, puisée à des institutions inférieures, leur parole eut eu la même force, leur action la même habileté, leur patriotisme le même dévouement ? Eh bien, la nationalité canadienne, elle a encore des dangers à courir, des questions vitales pour elle à discuter, de fortes luttes à soutenir. Elle vaincra si elle a des athlètes munis d'armes trempées à une solide éducation ; qu'on me permette de le dire, les colléges sont les arsenaux de la patrie.

Par ce que je viens d'exprimer, on le voit, une forte éducation, aidera les hommes appelés aux fonctions publiques, à les mieux remplir. Le citoyen revêtu de hautes charges dans le gouvernement, la magistrature, les corps législatifs, relevera sa dignité par les connaissances diverses dont son intelligence aura été orné, et qu'il saura exploiter dans l'occasion. Dans les rapports qu'il pourra avoir avec les étrangers de distinction qui visiteront le pays, il contribuera à l'honneur national par la belle instruction qui se décélerera chez lui, et qui indiquera comme les lettres et les sciences sont cultivées parmi nous.

J'ajouterai maintenant que celui à qui son éducation permettra d'écrire, quoiqu'il ne remplisse aucun emploi social, rendra d'importants services à la société dont il est membre, s'il sait, suivant le précepte du poëte, mêler l'utile à l'agréable, instruire en même temps que plaire. *Lectorem delectando, pariterque monendo.* Les lumières qu'il répand sur les questions religieuses, ou sociales qu'il traite, les faits glorieux des annales de son pays qu'il rappelle, les sentiments nobles et délicats qu'il excite dans le cœur, tout cela, de toute évidence, fait de lui un citoyen éminemment utile à sa patrie.

Et puis l'éclat des lettres n'est-il pas un des éléments de cette gloire dont il faut qu'un peuple vive ? Qui consentirait à ce que sa patrie en fut privée ? Grâce au développement qu'a pris l'éducation au milieu de nous, une littérature

canadienne se forme ; elle présente déjà des noms distingués ; elle deviendra glorieuse si elle est encouragée. Mais les auteurs demandent des appréciateurs ; il leur faut des lecteurs qui puissent rendre justice au mérite de leurs œuvres, et déterminer par leur approbation de nouveaux travaux de leurs parts qui tournent à la gloire de la patrie. Evidemment une littérature n'est possible dans un pays, qu'autant qu'il s'y trouve un nombre considérable d'hommes qui aiment les lettres. Plus l'éducation répand de connaissances, plus le goût se forme, plus le talent est porté à s'éveiller et à recevoir une impulsion qui lui permette de prendre tout son essor.

Sans doute la classe amie des lettres n'est toujours qu'une partie minime d'un peuple : mais c'est elle qui, après tout, fait l'esprit de la nation, lui donne sa gloire et détermine ses destinées.

L'industrie mérite des encouragements dans un pays nouveau comme le nôtre ; les richesses de notre sol ont besoins d'être exploitées : le commerce est une source de prospérité qui doit couler plus largement encore, et surtout l'agriculture réclame à grands cris des bras qui l'exercent, des avis éclairés qui la dirigent, un dévouement qui se consacre à remuer la glèbe de la patrie, plutôt qu'à aller chercher sur une terre étrangère un peu d'or qu'on ne ramasse qu'avec un travail pénible et peu honorable, et qui n'enrichit presque jamais.

A ces éléments de la prospérité nationale, il faut porter un intérêt puissant, et offrir une instruction qui puisse les développer. Au reste une éducation classique ne ferait que donner un plus grand honneur, une plus forte aptitude à leurs emplois, en même temps qu'un noble délassement à leurs travaux, aux citoyens qui se distinguent par leur habileté et leurs succès dans l'industrie, le commerce et l'exploitation du sol. C'est une erreur de croire qu'une instruction littéraire soit utile seulement aux classes dites professionnelles.

Mais qu'on n'oublie pas que dans tout corps, la tête est la partie principale, que c'est d'elle que dépend toute la

vie. Qu'on apporte une attention dévouée à pourvoir aux besoins des différents membres du corps social, c'est un devoir et une nécessité. Toutefois que l'on songe surtout à ce que la patrie puisse se montrer avec une tête saine qui ne porte pas l'empreinte d'une caducité prématurée, mais qui au contraire se tienne haute avec une noble fierté, exprimant une vive intelligence embellie d'une forte et brillante éducation.

Messieurs, je crois l'avoir démontré, l'instruction classique est un moyen puissant de prospérité et de gloire pour notre pays. De nombreuses institutions, élevées par la religion, qui sait toujours pourvoir aux besoins de la société, sont ouvertes pour la faire acquérir. Il faut aller l'y puiser, l'entretenir et la développer par le travail de l'étude, et la mettre à profit pour son avantage personnel et le bonheur de la patrie.

DEUXIÈME DISCOURS.

LE CITOYEN DOIT ÊTRE LABORIEUX.

L'homme, à peine sorti des mains du créateur, se révolta contre celui à qui il devait l'éxistence. Par l'acte qui le rendit coupable, il voulut connaître le bien et le mal, jouir comme Dieu, de la félicité suprême dans un repos complet. Mais il fut bientôt forcé de confesser son impuissance à trouver le bonheur là où il le cherchait, et il entendit le Seigneur qu'il avait offensé lui adresser cette parole : la terre sera pour toi couverte de ronces et d'épines, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.

La voilà la grande loi du travail imposée à l'homme. C'est une punition qui l'humilie, mais en s'y soumettant de tout son cœur, en se livrant à ce labeur, à cette fatigue, devenus pour lui une nécessité, il force la terre à lui donner la nourriture dont il a besoin : il reprend peu à peu son domaine sur la nature : il acquiert jusqu'à un certain degré la science à laquelle il aspirait. Le travail devient pour lui le moyen du bonheur ; il y trouve une glorieuse réhabilitation et devant Dieu il en retire un mérite, qui d'un châtiment en fait la matière d'une récompense qui se donne au ciel.

Mais ne parlons que de la vie temporelle. Elle est alimentée, entretenue par le travail, et souvent elle en reçoit des jouissances, et même une gloire qui la rend belle et heureuse.

Le travail n'est pas le même pour tous ; mais de quelque nature qu'il soit, il est une nécessité pour la généralité des hommes.

Je vois le travail matériel en ce qu'il a de plus pénible, d'abord dans le pauvre mercenaire, qui doit la conservation de sa vie, privée d'ailleurs de presque toute jouissance, aux labeurs les plus fatigants, les plus grossiers, quelque fois les plus humiliants. De quelles sueurs il trempe le mor-

ceau de pain qu'il apporte à son logis ! Il n'a qu'un repos, rempli de sollicitude, entre la fatigue du jour et celle du lendemain ; car son travail est toujours à recommencer. A part celui que lui a ménagé le Seigneur, il ne peut jamais dire : Tel jour sera à moi ; je m'y reposerai.

Voici l'ouvrier ; son travail est d'une nature plus élevée : la part qu'y prend son intelligence y mêle une certaine satisfaction ; il pressent un gain qui va en sortir plus ou moins abondant. Mais elles sont pénibles aussi ces longues heures, où le corps penché sur son atelier il fatigue sa main à préparer si laborieusement le bois pour l'usage auquel il est destiné ; ou bien celles, où sous la chaleur continue d'un foyer ardent, son bras, chargé d'un lourd marteau, donne au fer ces transformations diverses qui le rendent d'un emploi si utile et si général.

Voyez maintenant le cultivateur. Il travaille pour ouvrir dans la terre un sillo qui reçoive la semence : il travaille pour arracher au sol les épis qui le couvrent ; il travaille pour amasser la moisson et la transporter aux greniers qui doivent la recueillir, il travaille pour retirer des gerbes le grain qui va donner l'alimentation et l'aisance à sa famille. Un certain nombre d'entre nous, en aidant quelquefois leurs parents bien aimés dans ce labeur, en ont senti la fatigue, laquelle leur a fait apprécier plus hautement ce fruit de l'éducation,dont ils ne se nourrissent qu'au prix des sueurs de ceux qui leur ont donné la vie.

Quel état, quelle profession ne connait tout à la fois le travail comme une peine et comme un gain ! Que de fatigues au comptoir et dans les divers actes de son négoce a coutées au commerçant l'argent qu'il dépose en son coffre ! L'homme d'affaires condamné pendant des journées presqu'entières passées auprès d'un bureau, sa tête à un calcul laborieux et sa main aux écritures répétées qu'exige la tenue de ses comptes.

Le travail de l'esprit est aussi pénible que celui du corps. Nous le sentons, nous aussi, dans ces heures d'études multipliées que demande l'acquisition des connaissances qui forment l'éducation classique, et nous sommes témoins de

tout ce qu'imposent de fatigue à nos professeurs la préparation de leurs leçons et l'enseignement qu'ils nous donnent dans les classes.

Demandez à l'homme de lettres quel labeur de pensée a exigé de lui un livre ou simplement une brochure. Voyez-le la plume à la main, et la tête dans l'attitude de la réflexion. Quelle contention il impose à son esprit pour le fixer au sujet qu'il veut traiter : quels efforts il fait pour y ramener ses idées si promptes à s'égarer ! Comme il creuse par la méditation son fonds intellectuel pour y trouver une pensée qui corresponde à son désir ! Il réfléchit péniblement, appelant l'inspiration, et celle ci est quelque fois longtemps sans venir : elle ne se laisse atteindre qu'après de laborieuses recherches. D'autres fois les idées se présentent en assez grand nombre,mais mêlées les unes aux autres d'une manière confuse. Alors doit se faire un travail de discernement, de coordination qui fatigue l'esprit. Et puis, il faut apprêter une forme à tout cela. Telle pensée, commune de soi, a besoin d'être revêtue d'une image qui lui donne un certain éclat ; à telle autre idee il faut chercher une expression qui en fasse sortir la justesse et la force. Les mots n'arrivent pas toujours si aisément que l'a dit Boileau. Si l'on s'empresse trop d'employer ceux qui se présentent, on ne tarde pas à s'apercevoir que ce sont des vêtements qui ne s'adaptent pas à la conception que l'on veut habiller de manière à la faire paraitre avantageusement. Il faut en essayer d'autres. Voici une expression qui, ce semble, fera bien; mais on remarque, en se relisant, qu'elle a été employée quelques lignes plus haut ; elle va faire une répétition contraire au goût, ou bien elle a avec d'autres mots une assonance qui blesse l'oreille. Puis il faut passer et repasser la lime sur les divers membres de la phrase, pour qu'ils s'adaptent l'un à l'autre, ne forment pas des périodes trop allongées, et présentent un ensemble qui ait une certaine harmonie. Et souvent, que de fois, selon l'expression du poëte, il faut remettre sur le métier tout son ouvrage, parcequ'on aura remarqué des incohérences dans les pensées, des incorrections ou des inégalités dans le

style. Ce manuscrit, chargé de ratures, de mots interlignés, vous dit toute la fatigue et les soucis de celui qui en est l'auteur. On le peut croire, c'est un rude métier que celui des lettres. Au milieu du travail qu'il impose, on serait tenté de l'appeler avec Salomon, la pire de toutes les occupations. (Eccle. 1. 13.) On a besoin d'y être encouragé par l'espérance de pouvoir en s'y livrant être utile à la cause de la vérité.

Et qu'on ne croie pas que ce soit la faiblesse du talent qui impose à l'esprit un si pénible labeur. Fénélon a laissé 18 manuscrits du *Télémaque*, remplis de corrections. Bossuet se levait à deux heures du matin pour faire travailler sa plume à ses immortels ouvrages. Il était là, selon l'expression d'Ozanam, suant sur ses livres, comme le laboureur sur le sillon. Chateaubriand nous dit qu'il passait quelque fois quinze heures de suite à la table où il écrivait, et l'on sait que la magnificence de son style lui a coûté une laborieuse composition. On le voit, le génie lui aussi est forcé de subir la loi du travail ; les illuminations soudaines qui le constituent, pour parler le langage de Bossuet, ne sont que la récompense donnée par le ciel aux efforts de l'esprit ; c'est l'étincelle qui ne sort de la pierre qu'après un choc quelque fois péniblement répété.

Tout est dû au travail, l'alimentation qui soutient la vie, l'aisance qui donne des jouissances à l'existence terrestre, le succès qui couronne les entreprises, les productions de l'esprit qui honorent leurs auteurs et servent la société. Dans un pays comme le nôtre où la fortune héréditaire est si rare, le travail personnel est le moyen de remplir une carrière honorable, et de parvenir dans un avenir plus ou moins éloigné à un repos qui sera glorieux, parce qu'il aura été mérité. Mais supposons qu'il ne soit pas nécessaire au bien-être individuel, il reste comme un devoir à remplir envers les autres.

Les riches doivent prendre part aux œuvres d'intérêt public, favoriser par leurs largesses et leur action personnelle les développements de l'industrie, apporter un concours efficace aux entreprises propres à faire la prospérité

de la ville dont ils sont les citoyens, ou celle de la patrie dont ils sont les enfants. Si leur instruction et leurs aptitudes le leur perment, qu'ils se fassent un devoir, en entrant dans les affaires publiques, de servir leur pays dans les conseils municipaux, dans les assemblées parlementaires, dans les charges administratives ou gouvernementales auxquelles on les appellerait. L'indolence, même dans les richesses, est indigne de l'homme. Il est né, a dit Job, pour travailler, comme l'oiseau pour voler. Il faut qu'il exerce cette activité qu'il tient de Dieu et qui doit avoir le bien pour terme. Quoi ! cet homme voit partout autour de lui le travail le plus pénible : la nourriture délicate dont il s'alimente, la magnifique demeure qu'il habite, l'ameublement somptueux de ses salons, tout ce qui le fait jouir, a couté, à nombre de ses frères les plus laborieuses fatigues, et lui, il insulterait au travail public, général, par une ignoble oisiveté. Qu'il s'en souvienne ; la richesse qui n'est pas acquise par l'industrie personnelle ou qui se renfermant dans une jouissance égoïste, ne se transforme pas usqu'à un certain point en bienfaisance pour les autres, sera remplacée par une ignominieuse indigence, qui selon l'expression de l'Ecriture, arrivera à pas précipités comme un coursier rapide (Prov ; 35.) Que de fois l'on a vu la paresse dissiper de brillantes fortunes !

Il est des positions sociales, où celui qui les occupe, tout en y cherchant un moyen légitime de parvenir à l'aisance, à la richesse même, a des devoirs à remplir envers les autres, qui demandent de sa part un travail assidu.

Voyez le médecin : ayant reçu une mission, qui n'a pu lui être conférée que par une autorité consciencieuse, laquelle a dû s'assurer de ses aptitudes, il se présente dans la société et il dit : Venez à moi vous qui souffrez, et je vous guérirai ou je vous soulagerai. Et la douleur, sous les formes les plus nombreuses et les plus variées vient à lui en implorant son secours par des supplications touchantes, et une famille désolée lui demande la conservation d'un père, d'une mère qui fait tout son soutien, ou la société celle d'un citoyen qui lui rend d'éminents services. Mais il n'est

pas un thaumaturge qui puisse guérir par une parole, ou le simple contact. Sa puissance à lui, c'est sa science. Or cette science si importante, il n'a pu l'acquérir que par de laborieuses études, et il faut qu'il l'entretienne, la développe en lui, en consultant souvent ses auteurs pour y trouver la lumière qui l'éclaire dans le diagnostic qu'il va établir, et la direction pour le traitement qu'il va employer. La mémoire, on le sait, est loin d'être fidèle à garder dans son entier le dépot des connaissances qui lui ont été confiées. Et puis l'art médical fait des progrès comme les autres ; il a ses découvertes au courant desquelles doit se tenir celui qui comprend le devoir de sa profession. Faute des connaissances que lui donnerait une étude habituelle, cet art ne serait plus qu'un métier empirique. Toute maladie sérieuse appelle le médecin au labour d'une profonde réflexion ou à celui de la recherche dans les livres de son art. Le mal s'est insinué quelquefois avec tant de complication dans les plis et replis secrets de l'organisation humaine qu'il faut pour le deviner ou l'atteindre, une grande habileté, formée par la science que l'on a acquise, et l'habitude d'une observation pathologique qui a demandé une vigoureuse application des facultés intellectuelles. Et puis, le médecin doit se livrer à une fatigue pénible, à une sollicitude pleine d'anxiété près du patient. Dans nombre de cas, l'ignorance ou la négligence le rendrait homicide. Mais s'il se livre a l'étude de son art, s'il le pratique avec dévouement, il est l'objet d'une confiance dont il reçoit le témoignage dans le grand nombre de ceux qui ont recours à lui : il voit l'honneur attaché à son nom par ses succès, et il éprouve la joie la plus douce à l'aspect de ses triomphes fréquents sur la douleur et la mort.

Qu'elle est importante aussi pour la société la fonction de l'avocat, du jurisconsulte ! De lui dépend la fortune, la réputation, le bonheur de nombre de familles. Le droit présente les questions les plus difficiles ; dans nombre de cas il y a tant de complication que les principes généraux de la jurisprudence et le texte précis de la loi ne suffisent pas à les résoudre. Aussi tout code est-il suivi de nombreux

et volumineux commentaires. Il faut un examen approfondie des causes, s'enquérir avec soin de toutes les particularités des faits, se livrer à une mûre réflexion pour juger de l'équité de la reclamation ou de la défense dont il s'agit de se charger, éclaicir les difficultés par la consultation des auteurs qu'il faut lire quelquefois en assez grand nombre à cause de la variété des opinions qu'on rencontre chez eux ; voir comment telle loi, telle décision des tribunaux peut s'appliquer au cas en litige, rechercher et trouver le moyen de résoudre les difficultés qui peuvent être offertes à l'opinion que l'on a cru devoir se former.

Après cette laborieuse application de l'esprit, il en faut une autre pour préparer un plaidoyer où les faits soient exposés avec netteté, les preuves disposées avec ordre, et l'expression revêtue d'une certaine élégance, qui peut n'être pas inutile pour le succès de la cause, et que doit exiger la réputation de l'avocat, surtout si son discours doit être livré à la publicité.

Aussi je le vois cet homme à qui les plus graves intérêts sont confiés ; il est dans son cabinet, réfléchissant, compulsant des livres de jurisprudence, prenant des notes, travaillant quelquefois jusqu'à une heure avancée de la nuit. Mais il peut se dire : maintenant je vais faire prévaloir la justice, ramener l'aisance dans une famille privée frauduleusement de ses biens, réhabiliter une renommée blessée par la calomnie, servir la société en appelant une juste condamnation sur un grand coupable, ou sauver la vie d'un homme dont des accusations fausses ou mal prouvées demandaient la mort. Et lorsqu'il touchera l'émolument que son client lui présentera, il pourra l'accepter avec une conscience satisfaite ; c'est un tribut qu'aura justement mérité son travail.

Et si ses succès au barreau, la réputation de sa science et de son habileté l'appellent sur un siége où il n'a pas à demander, mais où il a à rendre justice, il sent tout ce que demandent de connaissances légales les sentences qu'il va prononcer sur les questions les plus variées, présentées à son tribunal ; alors le travail devient pour lui un devoir

continuel qui ne lui permet guère de connaître le loisir : la nécessité de s'y livrer, tout autant que le sentiment de sa dignité, l'éloigne des délassements du monde, où le temps se dissipe futilement : la justice est un sacerdoce qui impose les plus laborieux devoirs.

La France a été de tout temps distinguée par ses éminents jurisconsultes ; on les voit assidus à un labeur permanent, et dans l'exercice de leurs charges, et dans leurs études diverses. Le Chancelier l'Hopital et le Président de Thou siégeaient à six heures du matin, donnaient tout le jour aux soins de leurs emplois, le soir à l'éducation de leurs enfants, et ils partageaient encore une grande partie de la nuit entre l'étude et la prière. D'Aguesseau possédait huit langues mortes ou vivantes, se reposait de ses fatigues de jurisconsulte, en ouvrant un livre d'algèbre, et faisant aux moments perdus des vers que lisait Boileau. Traçant un plan d'étude pour son fils, il veut la lecture des écrivains grecs et latins tout entiers ; il incline pour la connaissance de l'hébreu, conseille celle des diverses langues modernes comme passe-temps pour les vacances ; il professe que l'esprit se délasse suffisamment par le changement seul des matières d'études. Il nous est permis de le dire : ces exemples de travail et de dignité de l'ancienne magistrature de la France, ne sont pas sans imitation dans notre pays.

Considérons maintenant le citoyen livré à la vie politique. Membre des assemblées législatives, il prend part à la confection des lois dont le but est d'assurer l'ordre, la sécurité, la justice dans la société, de protéger tous ses intérêts, de lui ouvrir des voies de richesses et de prospérité. Il a sollicité ou du moins accepté le mandat de législateur, quelle charge il s'est imposée ! Le voici sur son siége de sénateur, de député ; on lui demande son opinion sur telle loi. Va-t-il donner son vote sans avoir examiné si ce projet est utile ou funeste à ses concitoyens ?

S'il le fait, il agit à l'aveugle ; il serait coupable comme un magistrat jugeant une cause sans avoir entendu les parties opposées. Ne doit-il pas, avant de se prononcer

pouvoir dire : je sais ce que je fais : je suis convaincu de l'avantage de cette mesure législative ; j'ai pesé ce qui est pour et ce qui est contre elle ; j'ai des motifs parfaitement raisonnables de lui donner mon assentiment. Mais pour que sa conscience lui permette de parler ainsi, il lui a fallu se livrer à un travail, qui a consisté à lire attentivement le projet de loi, à en examiner les diverses dispositions, à réfléchir mûrement sur les effets qu'elle peut produire, à s'éclairer par une discussion avec quelques-uns de ses collègues qui lui inspirent une juste confiance. Or, vu la multiplicité des projets de loi, dont un certain nombre touchent aux plus graves intérêts de la société, qui sont présentés dans une seule session parlementaire, il est facile de voir quel labeur est imposé à celui qui porte le nom honorable de législateur. La discussion publique ne le dispense pas d'une étude antérieure des questions débattues : car la variété des opinions qui s'affirment ne permet pas de porter sur le moment un jugement assuré, et la parole habile de tel orateur peut enlever par surprise un assentiment qu'aurait refusé une mûre réflexion. Et ce travail d'un membre du parlement ne devrait-il pas se faire jusqu'à un certain point, en dehors même du temps des réunions législatives, relativement du moins aux mesures dont on peut prévoir la discussion à l'assemblée prochaine ? On ne saurait être trop préparé à servir la cause de son pays par une connaissance approfondie de tout ce qui concerne ses intérêts.

Il est un autre labeur auquel sans doute tous les hommes politiques ne sont par appelés ; mais auquel doivent se livrer ceux qui ont de l'aptitude pour la parole publique. Il faut qu'un certain nombre de membres d'une législature élèvent la voix pour soutenir ou défendre une loi qu'ils croient utile à leur patrie. Le talent seul ne suffit pas ; il faut des connaissances sur la question qui donnent de l'autorité à la parole. Non seulement l'intérêt, mais aussi l'honneur national demande des orateurs parlementaires qui de la tribune où ils parlent fassent faillir la gloire sur leurs pays. Et si ce n'est relativement qu'un petit nombre

qui aient à prendre part dans des discours d'éclat aux grandes joutes parlementaires,il est p'usieurs membres,qui,sans aspirer à l'honneur d'une brillante éloquence, peuvent faire entendre une opinion qui serait écoutée avec respect, s'ils se donnaient le labeur de préparer un discours où un langage correct et suffisamment élégant, exprimerait des vues solides qu'on sentirait être le fruit d'études particulières sur la question.

On le voit donc, par ces considérations diverses, ce n'est aussi qu'à la sueur de leur front, que les hommes d'Etat peuvent donner une législation qui entretienne une vie forte et heureuse dans la société.

Oui, notre patrie, elle doit être servie par le travail. Quel encouragement pour nous, qui aspirons à lui être utiles, à nous livrer de tout cœur aux études auxquelles nous sommes appelés. Nous sentons d'ailleurs un avantage précieux de l'éducation classique dans l'habitude qu'elle fait prendre à l'esprit de réfléchir, de concentrer ses facultés sur des objets sérieux. Nous entrevoyons que le labeur intellectuel rencontrera dans l'indolence de la nature laissée à elle-même et dans la séduction des futilités mondaines,un obstacle qu'il surmonterait difficilement, si l'on n'y était formé dès le jeune âge. Et nous tacherons de mettre en pratique la leçon qui nous est souvent répétée.

" Au sortir de cette maison, nous est il dit, vous rencontrerez le plaisir sous toutes ses formes vous demander de lui abandonner ce qu'on appelle les heures de loisir, et vous le verrez bientôt tenter d'envahir vos jours tout entiers. Des lectures molles. énervantes, propres à séduire l'imagination, volà tout l'aliment qui sera offert à l'avidité de votre esprit. Si vous n'êtes sur vos gardes, bientôt vous perdrez cette force intellectuelle que vous tenez de Dieu, et qui cultivée par le travail peut être si puissante pour votre félicité, votre honneur et l'avantage de la société. L'indolence est la mère de tous les vices, le ver rongeur de toutes les nobles dispositions ; elle peut tuer dans tel d'entre vous un citoyen destiné à servir glorieusement son pays. L'étude au Collége, l'étude dans

les diverses conditions de la vie civile où vous serez placés, voilà pour vous le principe de la dignité morale qui conservera votre honneur, la cause du succès qui couronnera vos œuvres, le moyen de contribuer efficacement à la prospérité de la patrie. Vous trouverez votre récompense dans le devoir que vous aurez accompli, dans les services que vous aurez rendus, dans l'estime et la gloire même dont vous recevrez l'hommage."

TROISIÈME DISCOURS.

LE CITOYEN DOIT ÊTRE HONNÊTE.

Les qualités intellectuelles, enrichies, fécondées par les connaissances dues au travail, peuvent sans doute permettre à un citoyen de rendre d'éminents services à sa patrie. Mais pour cela, il faut, on le sent, qu'elles soient dirigées par une intention honnête, exploitées par l'amour du bien. Si la rectitude du cœur ne se joint pas à la puissance de l'esprit, celle-ci détournée de sa fin, devient une arme dangereuse qui sera employée au détriment de l'ordre, de la paix, du bonheur public.

Que serait une société d'où la probité serait bannie ? L'intérêt privé, la satifaction des passions personnelles, voilà ce qui serait l'unique mobile des actes des divers citoyens. Dans ses rapports avec les autres, chacun ne chercherait qu'à assouvir son ambition, à satisfaire son amour propre, à trouver une chance de gain. Un citoyen n'en regarderait un autre, ne considérerait la patrie elle-même, que comme une matière d'exploitation.

La société ne repose que sur une confiance mutuelle entre ses membres. Comment vivre avec ceux dont on se défierait sans cesse ? Comment un homme entrerait-il en relation amicale avec un autre s'il voyait dans les yeux de celui-ci un regard qui cherche à deviner un endroit faible par où il puisse l'attaquer, s'il entendait dans sa parole l'accent de l'astuce et du mensonge, s'il sentait sa main s'approcher de lui pour le dépouiller ?

Vous figurez-vous la société possible avec des hommes qui ne se mettraient nullement en peine d'exprimer la vérité dans leurs rapports habituels, qui seraient toujours prêts à tromper dès qu'il s'agit de leur moindre intérêt ?

Voici une ville : un certain nombre de ses citoyens, à raison de leur éducation, de leurs relations commerciales, civiles, littéraires ou politiques, des alliances de famille qui

ont des ramifications dans nombre de maisons, de ce besoin d'épanchement, d'entretien, de communication réciproque d'idées, de sentiments qui cherche à se satisfaire dans les visites, les réunions de salon ; voici, dis-je, un certain nombre de citoyens qui à raison de tout cela, forment entre eux ce que l'on appelle la bonne société. Il peut y avoir entre eux une certaine dissidence sur des matières d'opinions, mais si les uns et les autres sont animés d'une bienveillance mutuelle, s'ils observent la franchise dans leurs procédés, les relations continuent, et avec elles la paix, une certaine affection, une certaine estime qui font de ces rapports sociaux un des grands charmes de la vie. Mais supposez le manque de sincérité se faisant sentir dans les communications, la perfidie apparaissant sur les lèvres de ceux avec qui on se plaisait à converser, une recherche d'intérêt personnel qui se montre dans tous les procédés, alors la confiance se retire, les bons rapports se rompent, et la cité offre le douloureux spectacle de discordes, de haines qui ne font que s'accroître sous l'influence des détractions mensongères.

La société demande l'honnêteté dans les transactions privées. Sans doute la loi en détermine les conditions et les sanctionne de son autorité, mais il est facile de l'éluder en mille circonstances ; et la justice à laquelle on appelle d'une fraude, d'une atteinte à ses biens, à sa réputation, est souvent bien lente à forcer à une restitution, qui d'ailleurs est rarement une réparation adéquate du tort qui a été reçu. Il importe donc qu'il y ait dans les membres du corps social un sentiment délicat de probité qui fasse horreur de la possession du bien d'autri en quelque minime quantité qu'il souillât la main. Comme le saint vieillard de l'écriture, l'honnête homme craint d'entendre le bèlement d'un chevreau étranger dans ses étables ; il paye jusqu'à la dernière obole la dette qu'il a contractée : il s'empresse de l'acquitter à la pensée du détriment que le délai ferait souffrir à son créancier. Tout objet reclame un maître, selon l'adage légal : *res clamat domino.* Il élève sans cesse un cri pénible dans la conscience de celui qui n'en est pas le possesseur légitime : Ceci n'est pas à moi, cette

jouissance que je goûte est le fruit d'une injustice, elle est une privation pour celui à qui appartient ce qui me la procure ; quel bourreau continuel est pour son âme ce reproche que l'homme malhonnête est forcé de s'adresser !

Aujourd'hui, partout ce forment des sociétés dans un but de spéculation ; elles peuvent avoir une fin légitime et l'atteindre selon les lois de la justice. Mais la fraude sait y trouver un accès facile : on peut tromper sur la valeur des propriétés, des objets de cemmerce de la vente ou de l'achat desquels on espère retirer des trésors. L'accroissement subit d'une fortune ne s'opère quelquefois que par la ruine d'un autre. L'habileté, sans doute, est permise, mais toujours dans les limites de l'honnêteté ; l'agiotage est souvent un larcin pratiqué sur une large échelle. L'industrie manufacturière peut être à la fois un moyen d'amasser de nombreux écus pour ceux qui l'exploitent, et dans le travail qui lui est offert, une ressource pour la pauvreté. Mais on l'a vue en d'autres contrées, sous l'influence d'une cupidité sans frein, ressusciter en quelque sorte l'horreur de l'esclavage antique, en traitant les travailleurs comme des machines brutes, que l'on tient presque toujours en mouvement, sans se préoccuper des limites de la force de l'homme, dans le jeune âge surtout, et des égards dûs à sa dignité. D'une autre part les ouvriers qui spéculent sur le besoin qu'on a de leurs bras demandent des salaires exorbitants, ou font ces grèves qui arrêtent les entreprises, le cours des affaires publiques, et deviennent quelque fois des coalitions qui menacent l'ordre et la paix de la société.

Une honnêteté plus générale, un sentiment de la justice, dominant à un plus haut degré dans les diverses classes du corps social, aurait préservé notre siècle des égarements de cette avidité de gain, qui pour se satisfaire, n'hésite pas à porter la main sur les fruits défendus par la morale et l'humanité.

La probité, elle est sévèrement exigée de ceux qui ont à servir leurs concitoyens dans les carrières professionnelles. Voyez ce malade dont la souffrance torture les membres, ou qu'une mort prochaine menace ; il appelle auprès de

lui l'homme que, selon le langage sacré (Eccli. 38) Dieu a créé pour le soulagement des infirmités humaines. La science qu'il lui connait excite sans doute sa confiance à son égard ; mais ce sentiment, il s'est aussi formé dans son cœur a la pensée que son médecin à la conscience de ses graves devoirs, et qu'il est dans la disposition de les accomplir. Mais figurez vous ce patient forcé d'avoir recours à un homme de l'art d'une réputation de moralité équivoque. Il tremble en songeant que celui-ci va peut-être tenter sur lui l'épreuve d'un médicament qui aurait un effet funeste, qu'il peut produire une guérison apparente par des moyens qui portent un peu plus tard un coup mortel à sa constitution, ou que, assuré de la rétribution qu'il attend, il hâterait la fin d'une maladie dont le soin l'importunerait.

Regardez maintenant l'avocat qui n'invoque pas St. Yves pour patron. S'enrichir n'importe par quel moyen, voilà son but. Il se charge de toute cause qu'on lui présente, donnant à celui qui le consulte l'espoir de la gagner, malgré sa conviction ou son appréhension contraire. Pour faire croire à une sollicitude laborieuse de sa part, propre à justifier le compte qu'il présentera, il prétextera le besoin qu'il a de rechercher des pièces, des documents qui en réalité ne lui sont nullement nécessaires ; il traine les procès en longueur; il engage frauduleusement à les continuer des clients, qui découragés du retard et incertains de l'issue, seraient portés à un désistement ou à un accord amiable avec la partie adverse. La fortune d'une famille sera considérablement diminuée par ce procès dans lequel il l'aura engagée : mais lui sera satisfait,il aura reçu des honoraires qui l'auront grandement enrichi. Ainsi cet homme dont la fonction est de défendre le droit, il s'en constituera l'adversaire ; appelé par état à réparer l'injustice, il la commet lui-même. Que de procès ruineux, que de frais quelquefois exorbitants, aurait fait éviter un avocat préférant la cause de l'équité à l'avancement de sa fortune!

De l'avocat/ passons à ceux qui dans les cours criminelles ont à décider de la vie ou de la mort des accusés dont la causeest remise à leur décision.Quel strict amour du devoir,

quel esprit dégagé des passions, doit animer un corps de jurés ! Mais des intérêts individuels, des préjugés de partis politiques, des haines de nationalité ou de religion sont là ; et il en sort un verdict qui soustraira à la sévérité de la justice un grand coupable dont l'acquittement sera un encouragement à un nouveau crime, à la perturbation de l'ordre, de la sécurité d'une population ; ou ce sera une condamnation qui fera verser le sang d'un innocent et couvrira une famille d'une douloureuse et perpétuelle infamie. Et tout cela malgré la protestation du serment de juger avec la plus grande impartialité, serment dont la violation est un jugement qui proclame le triomphe du crime, ou qui devient lui-même un homicide.

Portons maintenant notre attention sur les devoirs que demande la vie politique. Dans un gouvernement comme le notre, les citoyens doivent élire ceux qui seront leurs représentants dans la législature. Ils vont confier un emploi d'où dépend le maintien de l'ordre, de la justice dans la société, l'accroissement de la prospérité du pays. Evidemment pour faire ce, choix une conscience honnête exige d'eux qu'ils s'éclairent par des informations recherchées avec sincérité, qu'ils s'élevent au dessus de tout parti pour ne considérer que le bien public, qu'ils repoussent toute cabale, toute intrigue pour ne donner leurs voix qu'au candidat de qui la patrie doit espérer le plus de service. Que deviendrait une société où ces principes ne prévaudraient pas, où les électeurs inscriraient sur leur front : je suis à vendre au plus haut enchérisseur, et n'approcheraient de l'urne au scrutin qu'une main flétrie par une hideusee corruption ! Oh ! que les citoyens sentent la dignité et l'importance de la fonction qu'ils exercent par leur vote électoral et qu'ils la remplissent sous l'influence du plus pur amour de la patrie !

L'homme public qui reçoit un mandat de ses compatriotes, ou une charge de la part de l'autorité gouvernementale, s'engage en l'acceptant à employer tous ses efforts pour servir la société dans toute l'étendue des attributions de cet

emploi, et d'autant plus qu'un serment lui fait attester devant Dieu qu'il s'acquittera avec fidélité de tous les devoirs dont cette charge reclame l'accomplissement. Mais s'il n'est pas honnête, il ne prend pas les moyens qu'un zèle vraiment patriotique inspirerait pour que l'exercice de sa charge fut utile à ses concitoyens : il dérobe aux occupations que lui impose sa position d'homme public des heures qu'il donne au plaisir ou à ses propres intérêts. Dans le maniement des affaires qui lui sont confiées, il a en vue l'augmentation de sa fortune. Qu'importe un détriment pour la société, s'il y trouve une occasion de s'enrichir, ou si dans les fonctions rémunératives qu'il peut distribuer lui-même, ou que son influence lui permet de solliciter efficacement pour les autres, il favorise, non le mérite, seul titre aux emplois publics, mais des affections personnelles, des intérêts de parti. Serait-ce là, je le demande, un citoyen honnête ?

Quelque fois par un de ces aveuglements auxquels les passions condamnent, un homme, qui se ferait un scrupule de dérober une obole à un particulier, ne tiendra pas compte du tort qu'il fait à sa patrie par des négligences dans sa charge, ou le sacrifice des intérêts publics à son avantage personnel. Si le sentiment de sa probité dans toute sa délicatesse, était plus vivant dans une société, il en écarterait ces désordres.

Voilà pourquoi les principes de l'honnêteté publique et privée nous sont souvent rappelés. Si nous y sommes fidèles, nous ne ferons pas, dans notre vie publique, d'actes propres à altérer l'honneur de notre patrie, peu habituée encore, grâces au ciel, à cette corruption des mœurs politiques qui flétrissent d'autres sociétés.

Il n'y a pas seulement injustice, à l'égard des membres de la société, dans l'acte par le quel on les prive de leurs richesses, de leur propriété. Il est pour l'intelligence un bien qu'il est souverainement coupable de lui enlever : ce bien, c'est la vérité. L'intelligence est crée pour la connaître ; c'est la lumière qui l'éclaire ; à sa lueur elle voit le chemin par lequel elle doit marcher pour arriver à sa fin.

Toute erreur est pour l'esprit un obscurcissement propre à le faire dévier de la voie du devoir ; une fausse doctrine produit toujours le désordre ; elle amène tôt ou tard le trouble qui agite et inquiète, elle conduit nécessairement à ce qui est mal. Quiconque induit un autre en erreur lui prépare par là même une infortune. Tout homme honnête doit donc éviter avec le plus grand soin ce qui pourrait amener quelques-uns de ses concitoyens, et à plus forte raison une société entière, à un égarement funeste.

La vérité c'est Dieu : *Deus veritas est.* La vérité c'est la manifestation de la sagesse, de la puissance divine. Toute erreur, je parle d'erreurs d'idées, de principes, est implicitement une négation de Dieu, car elle blâme un de ses attributs ; elle attaque sa sagesse, sa justice, sa bonté ; elle se met en opposition avec ce qu'il a fait connaître de lui-même, ou avec l'ordre qu'il a établi pour le gouvernement du monde.

Dieu veut que la vérité soit comme propagée. Répandre l'erreur, faire adopter comme vrai ce qui est faux, c'est un attentât à la souveraineté de Dieu sur les esprits. Dire le contraire de ce que Dieu a fait connaître par les lumières de la raison ou celles de la révélation, c'est le démentir ; par conséquent nier son autorité, c'est-à-dire sa divinité.

Sans doute ces considérations s'appliquent surtout à l'ordre religieux : et il suffit de les énoncer pour faire comprendre combien se rend coupable devant la vérité divine celui qui émet une doctrine qui attaque directement ou indirectement un dogme révélé, ou celui qui par ses calomnies contre l'Eglise, ses institutions, son sacerdoce, affaiblit la foi à son autorité, et par là même met obstacle à sa mission qui est de répéter les enseignements de Dieu même ; *Praedicate Evangilium omni creaturæ* (Mai 16.)

Mais la vérité n'est pas seulement dans l'ordre religieux, elle se trouve aussi dans l'ordre social, politique, littéraire. S'il en était autrement, ce serait désespérant pour l'intelligence, naturellement avide du vrai. Quoi, est-ce qu'il faut se jeter à corps perdu dans cette lutte des agitations socia-

les sans avoir, sinon toujours une conviction assurée, du moins l'opinion fortement probable que la vérité, le bien se trouvent au but vers lequel tendent ces efforts ? Ce ne serait alors qu'une action insensée et même criminelle. La vérité existe dans l'ordre de choses dont il est question ; sans doute elle n'apparait pas avec la certitude que la révélation produit; elle est quelques fois couverte de voiles plus ou moins épais,qu'il faut savoir faire disparaitre pour qu'on la voie face à face, et que par là même on la reconnaisse.

Il y a partout les principes fondamentaux qui, tenant à l'ordre religieux, participent à la certitude de celui-ci. L'origine de la société politique, la légitimité du pouvoir, le droit d'obéir à ces prescriptions, les limites de son autorité sont des questions sur lesquelles la théologie doit se prononcer en dernier appel. Et cependant,que d'assertions opposées à ses enseignements s'émettent tous les jours sur ces matières ; l'erreur en ce cas entraînerait les conséquences les plus funestes !

Il est des questions de forme gouvernementale,de législation civile, d'économie politique, de prospérité matérielle que l'on agite sans cesse. Est-ce que relativement à ces matières, il ne saurait y avoir de vérité ? Telle théorie n'est-elle pas réellement plus qu'une autre conforme à la raison, à la morale, utile au bien public ? Parmi ces mesures diverses objet de la discussion, n'en est-il pas une qui soit véritablement plus propre à faire le bonheur d'une société ? Si l'on ne voit pas tout d'abord avec certitude la vérité sur ce point, il faut la chercher.

Je vois le citoyen honnête homme et ami de sa patrie, cédant à la voix de la conscience, renonçant à tout parti pris d'avance, à toute passion d'orgueil et de jalousie, à tout dévouement aveugle ou intéressé à tel ou tel homme, et disant avec sincérité et énergie : je veux connaître la vérité sur ce point, savoir ce qu'il y a de réel ou de faux dans telle ou telle assertion, ce qu'il y a d'avantageux ou de funeste pour mes compatriotes dans cette mesure ; et alors il se livre avec calme à un examen approfondi de la question : bientôt jaillit une lumière qui lui fait connaître la

vérité, objet de ses désirs. Et si elle contredit une opinion soutenue auparavant avec plus ou moins d'ardeur, alors la voix du devoir répètera ce mot fameux : Brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé. Et l'âme forte, dévouée, animée de l'amour de la vérité fera généreusement le sacrifice imposé par la conscience, sur l'autel de la patrie, objet de son amour.

Lorsqu'un homme est appelé devant un tribunal dans une affaire litigieuse qui regarde souvent pour une valeur modique les biens d'un citoyen, il est interpellé au nom de Dieu de dire la vérité, et s'il lui reste tant soit peu d'honnêteté et de foi religieuse, il frémit à la pensée d'un témoignage qui deviendrait un parjure.

Et bien ! dans les débats politiques il s'agit non du plus ou moins de richesse d'un individu, mais des intérêts les plus graves d'une société.

Voici une assemb'ée où il est question de désigner les citoyens appelés à faire les lois qui la régissent. Un homme, doué d'un certain talent de parole, se présente pour éclairer la foule sur l'opinion qu'elle doit se former. Un serment n'est point exigé de lui, mais la société ne lui demande pas moins, et au nom de Dieu qui veut y voir régner l'ordre et la justice, qu'il dise toute la vérité et rien que la vérité. Il doit faire alors comme le ministre de la religion en témoignage judiciaire, mettre la main sur sa poitrine pour attester qu'il va parler selon sa conscience. Et cependant, ce harangeur, s'il est en proie à une passion, à un intérêt qu'il veut à tout prix faire triompher, il va énoncer des assertions qu'il sent flétrir ses lèvres ; il se fait un plaisir de tromper cette assemblée qui l'écoute ; il jouit à voir l'erreur s'emparer des esprits et animer les cœurs des sentiments qu'il exprime. Il a des adversaires ; il cherche à les rendre odieux par toutes sortes d'inculpations ; il interprête défavorablement tous leurs actes ; il sait qu'il calomnie. Qu'importe ! il satisfait sa haine ; il est au comble de la joie quand il a flétri leur réputation, et provoqué de la part de la foule des expressions d'animadversion à à leur égard. Quel rôle ignominieux et funeste à ses com-

patriotes jouerait le tribun dont je parle ! Peut-être la passion politique se porterait rarement à cet excès de proférer des fausseté, des calomnies dont elle aurait la conscience; mais celui qui la subit n'est-il pas fortement coupable de s'en laisser tellement dominer qu'il ne réfléchisse pas, et ne se donne pas le soin, si impérieusement imposé par la probité, de s'assurer de l'exactitude des assertions qu'il va émettre ou des faits qu'il va rapporter.

Voyez au contraire, comme serait honorable le citoyen qui aurait la réputation d'une intégrité, d'une franchise que rien ne pourrait altérer ; on sait qu'il ne sacrifiera pas la vérité au triomphe d'une opinion personnelle. Il peut, avoir des adversaires de ses idées, mais il ne les traite pas en ennemis à l'égard desquels tout est permis. S'il croit devoir les blâmer, il le fera avec un accent exprimant que c'est l'amour du bien public et non une animosité personnelle qui dicte ses paroles. Lui même sera calomnié peut-être ; mais tôt ou tard son mérite sera reconnu ; sa réputation d'honnêteté lui fera prendre de l'autorité sur ses concitoyens, et lui permettra de servir bien efficacement sa patrie.

Qu'une société voie à sa tête un nombre d'hommes dont l'honnêteté soit à toute épreuve, et elle prospérera marchant dans les voies de la justice et de la morale.

Mais malheur à celle où le mensonge serait entendu sans indignation, et où il pourrait être regardé avec indifférence comme un moyen de succès pour une cause !

Là où la franchise ne domine plus, l'honneur s'en va. Il se perd ce sentiment des âmes nobles qui les fait frémir a l'aspect de toute bassesse, les porte à se respecter elles-mêmes, leur assure l'estime et la considération publique, et leur fait supporter avec courage et fierté toute perte, hors celle de l'honneur même. Mais l'honneur, son caractère essentiel, c'est la franchise ; de nul qui a menti on ne dit qu'il est honorable. On regarderait comme la plus insigne injure de s'entendre dire qu'on a perdu l'honneur aux yeux des autres. Celui qui trompe proclame son propre avilissement, il se dégrade de ses propres mains, il ôte à son nom

cet honneur qu'on ne peut plus retrouver quand on l'a perdu, car comme l'a dit le poëte :

> L'honneur est comme une île escarpée et sans bords :
> On n'y peut plus y entrer dès qu'on est dehors.

L'honneur, oh ! portons en l'empreinte sacrée dans l'accomplissement du devoir dicté par la conscience, et dans un amour de la vérité qui ne permette jamais à aucun intérêt de la blesser.

Souvenons-nous de nos pères ; choisis par la main de la religion même, les premiers colons du Canada apportèrent ici en leurs personnes la foi, la piété, l'ntrépidité, et surtout la franchise et l'honnêteté ; ces dernières vertus apparaissent dans les annales de notre histoire avec un caractère qui excite une vive admiration. Beaux jours de l'enfance de notre pays, mœurs si pleines de foi envers Dieu et envers les hommes, charmes de la paix et de la concorde, ne serez-vous plus que le souvenir d'un passé qui ne doit plus revenir ! ..... Non, il n'est pas effacé pour jamais ce caractère moral qui faisait tout récemment encore l'honneur du nom canadien.

Ici on me permettra de rappeler des paroles qui ont déjà été entendues dans cette enceinte , elles sont extraites de notes d'un voyage fait en Europe en 1843. Je cite textuellement : " Lorsqu'on passe au milieu des peuples chez lesquels des causes diverses et surtout l'irréligion ont altéré le sens moral, on se prend à regretter la simplicité et l'honnêteté des mœurs de son pays. Les étrangers mêmes les admirent et nous les envient. J'en ai reçu un témoignage dans une occasion que je ne pourrai jamais oublier. Je quittais Naples avec de nombreux compagnons de voyage sur un bateau à vapeur partant pour la France. Nos regards étaient ravis de cette terre, de cette mer, de ce ciel chantés par les poëtes. Quand cette espèce d'extase où nous plongeait ce tableau enchanteur fut passée, la conversation s'engaga entre les passagers du vaisseau, sur le caractère du peuple que nous venions de quitter. et elle amena par comparaison divers jugements sur les mœurs des principales nations européennes. "J'ai vu bien des peu-

ples, dit un gentilhomme anglais, chez qui tout annonçait une position élevée dans la société, j'ai vu bien des peuples, mais dans mes longs voyages en plusieurs parties du monde, je n'ai trouvé nulle part une hospitalité aussi cordiale, aussi bienveillante, des mœurs aussi simples, aussi honnêtes que chez le peuple du Bas Canada." A ces paroles je sentis battre mon cœur canadien d'un noble orgueil ; et il me semblait que ces lieux si glorieux par leur beauté magique, les grands événements dont ils ont été le théâtre, et les sublimes génies qui les ont illustrés, il me semblait, dis-je, que ces lieux si fameux enviaient la belle et pure gloire que ce témoignage venait de donner à mon humble patrie."

Faisons tous nos efforts pour conserver à notre pays une si honorable renommée. Rappelons-nous souvent la noblesse et la pureté de notre origine, et la loyauté de nos ancêtres qui n'a pas encore été essentiellement altérée chez leurs descendants. Si la bonne foi chancelle parmi nous, elle se ranimera quand chacun s'entendra redire comme aux temps des preux chevaliers : souviens-toi de qui tu es fils, et ne forligne pas.

QUATRIÈME DISCOURS.

LE CITOYEN DOIT ÊTRE DEVOUE.

La justice, est-ce là tout ce que les hommes se doivent mutuellement ? Eviter de blesser les autres, est-là la seule loi qui doive régir les membres d'une société ? L'indifférence à l'égard de ceux avec lesquels on vit, l'insouciance la plus complète pour le peuple auquel on appartient, serait-ce là une disposition de cœur, qui ne mériterait aucun blâme parcequ'elle n'exprimerait la violation d'aucune obligation ?

Non, sans doute. Au devoir de la justice, se joint celui du dévouement au bien général de la société dont on est membre. L'homme ne doit pas seulement respecter les droits d'autrui, il est aussi appelé à la gloire de donner, et sous quelque rapport, à son propre détriment. Oui se refuser la jouissance pour que d'autres la possèdent, sacrifier ses biens, ses services personnels, sa vie même, voilà jusqu'où, en certaines circonstances, son cœur peut et doit s'élever. Le sacrifice est un mot sublime, qui est la plus haute expression du devoir social.

Le texte sacré nous dit que l'homme est fait à l'image de Dieu ; cela est vrai surtout de son cœur. Or voyez l'Etre infini en toutes perfections. Il jouit de la béatitude suprême. Mais il ne veut pas être seul heureux. Il crée pour appeler d'autres au bonheur. Quelle immense libéralité que la vie donnée à tant de millions d'êtres doués par la pensée et le sentiment de la faculté de jouir ! Quelle expression de l'intérêt de Dieu envers ses créatures dans les soins de cette providence qui pourvoit si constamment à tous leurs besoins ! Bien plus, le christianisme nous montre le sacrifice en Dieu lui-même, et c'est sa merveille par excellence. La croix, est la plus haute leçon, le plus suprême modèle du dévouement. Se donner et s'immoler, cela doit être le devoir de l'homme formé à la ressemblance divine.

Le dévouement, il coule du cœur de Dieu en celui du père et de la mère dans la famille. Quels travaux, quelles fatigues, quelles sollicitudes s'impose un père pour ses enfants ! Il pourvoit à leur alimentation,à leur éducation ; il leur assure, autant qu'il le peut, les moyens de parcourir leur carrière avec avantage ; et puis lorsqu'il pourrait se reposer pour jouir du fruit de son labeur, de son industrie, il travaillera tant que ses forces le lui permettront, afin de laisser à ceux, à qui il a donné la vie, un héritage qui leur donne une plus grande aisance. Quant à la mère, elle ne sait ce que c'est que de rechercher une satisfaction personnelle ; la souffrance qu'elle peut éprouver, elle n'en tient pas compte. Elle ne vit que pour ses enfants ; toute sa jouissance c'est de faire ses efforts pour les rendre heureux. Et d'une autre part, quoique à un degré inférieur, il y a au cœur des enfants bien nés un amour pour leurs parents qui produit en eux le renoncement à toute satisfaction propre à leur déplaire, et un dévouement généreux à les assister dans les besoins qu'ils pourraient éprouver. La nature, c'est-à-dire, l'impulsion divine, sait aussi donner à l'affection fraternelle une générosité qui s'exprime dans l'occasion par le sacrifice.

La société humaine n'est qu'une grande famille dont Dieu est aussi le premier pere. Ses membres se doivent une mutuelle affection, une mutuelle assistance. L'antiquité payenne, malgré qu'elle l'ait tant de fois si cruellement violé, reconnaissait ce principe queTérence a exprimé par ces paroles célèbres : *Homo sum, nil humani a me alienum puto.* " Je suis homme, je ne reconnais comme n'étant étranger, rien de ce qui est humain. " Mais l'Evangile a émis une doctrine d'une tout autre portée dans sa maxime : "Aime ton prochain comme toi-même," et surtout dans cette parole du Christ mort pour les hommes : "Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés."

Là où il y a souffrance chez un de ses frères, l'homme qui le peut doit apporter un soulagement, et si le strict précepte ne va pas jusqu'a exiger que l'on fasse plus pour les autres que pour soi-même, il se fait entendre avec force

au fond du cœur une voix qui demande de subir une privation pour donner une jouissance, et qui impose même la souffrance corporelle pour soulager celle des autres.

L'homme qui a, du moins relativement, une certaine aisance doit à ses concitoyens pauvres une aumône qui adoucisse leur infortune. Quand la misère entre en sa maison, avec les vêtements en lambeaux qui la couvrent, avec une figure que la faim a exténuée, avec une parole humble, tremblante, demandant en accents d'une touchante supplication quelques. deniers qui lui donnent un peu de pain, alors essuyant une larme de ses yeux, il doit ouvrir une main généreuse qu'un remerciement sorti du fond des entrailles couvrira de bénédictions. Bientôt il suivra l'indigent à sa demeure ; il en verra la misère dans le dénument des choses les plus nécessaires ; il la touchera sur ces planches couvertes de quelques haillons qui servent de lit, sur ces débris de tables et de chaises qui forment l'ameublement ; il la sentira dans l'air vicié de cette étroite demeure dont la misère exclut la propreté ; il l'entendra dans les cris des enfants qu'aucune friandise ne vient apaiser. Alors sous l'influence de la compassion qui l'émeut, il songera aux moyens de soutenir cette famille et d'autres qu'il sait être dans une semblable indigence. Et le voilà qui dérobe des heures à une occupation qui pourrait l'enrichir d'avantage, pour organiser des sociétés de charité, ou encourager, développer celles qui existent ; et il voit à ce que ces associations aient une activité et une sollicitude qui les rendent efficaces. Pour lui, la charité, ce n'est pas mettre son nom sur une liste de souscriptions, entendre ou dire des paroles de philanthropie, après un diner somptueux, et donner son concours à des résolutions qui souvent ne sont guères fécondes en secours réels pour le pauvre. L'administration de ces sociétés demande certains frais qui absorbent une partie des dons, et les mains chargées de distribuer les aumônes ne sont pas toujours conduites par le cœur, seul propre à donner à cette œuvre le dévouement et l'intelligence qui lui feraient atteindre le but auquel elle doit tendre. Sans doute il y a des études à

faire pour mieux connaître les moyens de soulager la pauvreté, et il y a eu dans notre siècle des mesures prises dans ce but, qui n'ont pas été sans résultat avantageux. Mais que l'on se souvienne que la misère échappe souvent aux prescriptions qui veulent la réglementer, qu'elle demande toujours le dévouement personnel, que c'est dans l'Evangile que se trouve la meilleure loi sur la charité, et que l'Eglise, dans ses institutions, offre le moyen le plus efficace de venir en aide à l'indigence et à toutes les infortunes de la vie. Le citoyen, témoin de la misère publique ou privée, est tenu, dans la mesure des ressources dont il dispose d'apporter sa part au soulagement de l'indigence, et de s'imposer un sacrifice pour que celui que la souffrance du corps ou de l'âme impose aux autres leur soit moins douloureux. Oui, voilà ce que doit être le dévouement de l'homme social qui pense, que lui et ceux qui le touchent de près, ne doivent pas être exclusivement l'objet de ses travaux et de ses sollicitudes.

Mais ce dévouement doit s'exercer dans une sphère plus haute et plus large. Les services du citoyen peuvent et doivent être consacrés à une cause d'un intérêt plus général, je veux dire celle de la patrie.

Les livres sacrés nous disent que le Tout-Puissant a divisé les enfants d'Adam en nations, et déterminé les limites de chaque peuple (Deut. 38.) qu'il trouve sa gloire à recevoir les hommages des diverses patries des hommes (Ps. 95.) qu'il s'appelle le roi des nations, qu'il en prend pitié dans leurs malheurs, et qu'il guérit leurs maux (Sag. II).

La division du genre humain en peuples divers entrant dans les desseins de sa providence, Dieu a attaché les hommes par un lien secret à la terre natale, qui forme l'instinct de la patrie, et en même temps il leur a fait un devoir de travailler à sa prospé ité.

La patrie, c'est le sol qui nous a vus naître, sur lequel s'écoule notre existence terrestre, où ont vécu ceux que nous avons aimés, qui doit renfermer notre dépouille mortelle, et qui verra se dérouler les destinées de ceux dont nous aurons été les pères dans l'ordre naturel ou surnaturel.

C'est sur la terre de la patrie que nous avons reçu l'éducation qui a développé nos facultés intellectuelles et morales, enrichi notre esprit de connaissances précieuses, et mis en nous l'aptitude a servir les autres. A elle se rattachent les plus doux souvenirs du jeune âge, et c'est dans son sein que nous nous flattons de réaliser les espérances que nous formons pour l'avenir. La patrie, elle nous donne un nom, une physionomie qui nous distinguent de ceux qui forment les autres nations. C'est pour nous une autre famille qui demande nos affections, et nous impose des devoirs à remplir à son égard. L'indifférence envers elle, le refus de la servir n'infligeraient-ils pas quelque chose du déshonneur qui flétrit l'enfant dégénéré qui méconnait ou méprise les auteurs de ses jours? Qui, lorsqu'il entend les accents suppliant de la patrie reclamer son secours, serait sourd à sa voix et lui refuserait le service qu'il pourrait lui rendre ?

Notre patrie, à nous, n'a pas sans doute encore l'importance, la richesse, la gloire des grandes nations: son histoire qui ne remonte guères qu'à trois siècles n'est pas remplie d'événements fameux qui aient eu un retentissement entendu par le monde entier. Mais est-ce que le devoir de l'affection ou de l'assistance filiale ne regarde pas les enfants dont les parents sont de condition obscure ou privés de la fortune ? N'est-il pas au contraire plus urgent, ce semble, lorsque la famille est dans cette condition ?

Notre patrie, au reste, a des titres bien forts à notre zèle pour la servir. Elle n'a sans doute, ni la puissance, ni l'éclat que de long siècles ont acquis à d'autres nations. Toutefois, elle n'est pas si obscure que nous pouvons l'entendre redire. Elle a son renom à l'étranger par ses beautés matérielles, la magnificence des ondes du roi des fleuves qui l'arrosent, ses lacs aux vastes contours, ses rivières aux bords gracieux, ses milliers d'iles féériques, ses promontoires si pittoresques, la situation magique de sa cité de Québec et ce pont gigantesque jeté sur le St. Laurent la plus grande merveille du monde en ce genre. Elle a une his-

toire qui rappelle des traits nombreux de courage héroique, des actes de vertus sublimes, des combats où la gloire s'est attachée à son drapeau, des luttes nationales qui ont fait honneur à notre énergie, à notre persévérance patriotique. Elle a une réputation morale qui est plus honorable que celle des peuples d'un nom plus bruyant, mais qui porte l'éclat du crime. Elle a des institutions d'éducation et de charité qu'admirent les étrangers qui nous visitent et que, en tenant compte de la population et des ressources, on ne trouve aussi nombreuses, aussi prospères, aussi utiles, en aucune autre société. Elle a un commerce, qui bien loin et dans les plus grandes cités fait compter avec lui. Elle a une littérature que la renommée commence à glorifier.

A ces divers titres, notre patrie doit nous être chère, Pour qui d'entre ses enfants pourrait-elle être l'objet du mépris ou du moins de l'indifférence ? Qui au contraire ne désire la conservation de tout ce qui constitue notre nationalité, c'est à-dire notre religion, notre langue, nos institutions, les principales dispositions de notre droit civil, et les mœurs qui nous sont propres.

Serons-nous Canadiens Français, ou ne serons-nous pas ? C'est là la question. C'est le mot fameux du grand tragique : "*to be or not to be.*

Cette horreur que nous sentons à l'idée d'un anéantissement personnel ne nous saisit-elle pas à la crainte d'une extinction nationale ? Sans doute toutes les chances sont contraires au maintien de notre existence comme peuple ayant un nom à lui, une physionomie qui le distingue. On peut appréhender pour un temps plus ou moins éloigné une absorption de notre race dans une population étrangère où ses traces iront s'effaçant de plus en plus. Mais le souvenir du passé est pour nous une espérance pour l'avenir.

Voyez-vous cette colonie française, si peu nombreuse à son origine, disseminée sur un si vaste territoire, luttant avec tant d'énergie et d'intrépidité contre ces ennemis sauvages dont l'intelligence égalait la cruauté ; elle en est victorieuse, et elle les soumet en grand nombre à sa foi et jusqu'à un certain point à ses lois. Cette même population

ne s'est pas découragée sous son climat rigoureux. Peu aidée de la mere patrie, elle a continué son développement avec une héroïque patience. Bientôt il lui faut combattre contre une puissance formidable ; elle est dans la détresse ; la famine la dévore en même temps que la guerre ; mais sa valeur fait des prodiges,et d'immortelles victoires attachent à son nom une gloire que la défaite postérieure n'affaiblira pas.

La voici soumise à une nation,ennemie depuis des siècles de sa race, tout récemment encore adversaire de son culte jusqu'à la plus fanatique persécution. Il faut donc qu'elle périsse. Non, la conquête la préserve des épouvantables malheurs de la révolution française ; la prudence politique qui distingue le gouvernement anglais nous reconnut des droits politiques, dans la crainte d'une annexion à la république voisine. Mais surtout la loyauté et en même temps la fermeté du clergé canadien, la parole éloquente élevée avec persévérance et énergie par des citoyens au patriotisme éclairé pour défendre tous nos droits, ont été les moyens dont la Providence s'est servie pour la conservation de notre nationalité.

Toute l'histoire de notre patrie nous la montre sauvée des dangers qui l'ont menacée, par un dévouement généreux de ses enfants à tous ses intérêts.

Le dévouement, voilà ce qui sera encore sa sauvegarde pour l'avenir. Quelle belle œuvre que de travailler à la conservation d'une société, à la prospérité de la patrie à laquelle on appartient, à la gloire du nom national que l'on porte !

Eh bien ! la patrie, elle fait un appel à tous ses enfants qui sont en mesure de la servir. Elle dit à ceux que le ciel a doué de hautes facultés intellectuelles et à qui il a donné les moyensd'acquérir une forte éducation : n'enfouissez pas vos talents et vos connaissances dans un ignoble repos ; en toute occasion, parlez, écrivez, agissez pour défendre mes droits et faire mon honneur. Elle dit à ceux que la fortune comble de ses dons : la richesse ne doit pas être seulement pour vous un moyen de jouissance, de luxe,

d'amusement. Si vous ne pouvez personnellement me consacrer vos services, que votre main soit assez généreuse pour aider de votre or les institutions qui entretiennent ma vie, ou les hommes qui peuvent travailler efficacement à ma prospérité. Elle dit à ceux que l'avidité du gain ou l'ambition des dignités publiques inclinerait à sacrifier l'intérêt du pays à ce qu'il croient leur avantage personnel; honte à vous si vous méconnaissez le sang qui coule dans vos veines et le nom que vous portez, si l'égoisme l'emporte en vous sur le patriotisme ; votre mémoire sera flétrie de la note infamante d'apostasie nationale.

Le citoyen, ami de son pays, songe qu'il a à remplir envers lui des devoirs qui exigent un dévouement qui va jusqu'à l'immolation ; ce sera le sacrifice de son repos pour subir les agitations qu'entraine la vie publique ; ce sera le sacrifice du respect attaché à son nom, pour affronter les détractions dont il sera l'objet de la part d'adversaires se croyant tout permis contre quiconque n'appartient pas à leur parti ; ce sera le sacrifice d'une augmentation de richesses,en consacrant l'industrie, qui aurait pu la procurer, aux soins des affaires publiques. Mais voyez : la patrie, quand son territoire est menacé par une force étrangère, elle appelle aux armes tous les citoyens en état de les porter. Le dévouement qu'elle leur demande et que tous s'empressent de lui offrir, c'est l'offrande de leur propre sang prêt à être versé pour sa défense. Une société peut avoir aussi des ennemis intérieurs, qui voulant la détruire, font la guerre à ses institutions, à ses droits, à tout ce qui peut maintenir son existence distinctive. Chacun de ses membres en état de combattre ne doit-il pas se faire soldat pour lui venir en aide. L'inaction dans laquelle on resterait par amour du repos, ou par crainte de s'exposer, ferait porter le nom de lâche, et sur le front de celui que l'intérêt personnel ferait servir la cause de l'ennemi serait inscrit ce mot ignominieux : Traitre.

Joignons à ces considérations le souvenir d'exemples fameux. Que de traits héroiques de dévouement l'amour de la patrie a inspiré ?

Voyez chez le peuple de Dieu. Mathathias brave toute la puissance d'Antiochus pour défendre la loi d'Israel, et sur le point d'expirer, il fait jurer à ses enfants de mourir pour ce qu'il appelle le testament de leurs pères, serment si généreusement et si glorieusement accompli par Judas Machabée et ses frères.

L'antiquité payenne nous présente des traits de dévouement patriotique qui excitent vivement l'admiration. Sans doute il y a eu chez les peuples anciens un intérêt pour la gloire nationale qui a été excessif, et souvent est devenu un fanatisme auquel ont été sacrifiées la justice et l'humanité. Mais Codrus chez les Athéniens, Decius chez les Romains se dévouant à une mort certaine pour assurer le triomphe de leur armée, Régulus donnant au Sénat dans l'intérêt de la patrie un conseil qu'il sait devoir amener pour lui d'atroces tortures, ont agi sous l'influence d'une noble et généreuse impulsion du cœur.

Le christianisme a sanctifié l'amour de la patrie, comme tous les autres sentiments légitimes. Chez les peuples éclairés de la foi, le dévouement pour le bien public s'est exprimé par des actes admirables. Je rappellerai un trait entre mille autres. Edouard III, roi d'Angleterre, assiégeait la ville de Calais, il rencontra une longue et opiniâtre résistance. Mais la famine fit demander une capitulation à laquelle ne consentit le vainqueur qu'à la condition que six des principaux habitants de la ville se remettraient entre ses mains pour subir la mort. La population de Calais était dans la consternation ; on n'entendait de toutes parts que des cris déchirants. Mais voici qu'Eustache de St. Pierre se lève et s'offre comme victime de la vengeance d'Edouard ; cinq autres citoyens imitent son exemple. Ils sont conduits nuds-pieds et la corde au cou au roi d'Angleterre ; celui-ci, dans son exaspération contre la ville qui avait si longtemps résisté à ses attaques, persista dans son dessein de les faire mourir. Il fallut les supplications et les larmes de la reine pour arracher à la mort ces hommes qui avait exprimé un si généreux héroïsme.

Le dévouement à une cause sacrée, c'est là ce qui fait la

gloire de cette magnifique institution du moyen âge, la Chevalerie. Alors quand il s'agissait d'accomplir un devoir, le temps, le lieu, le péril, la dignité n'arrêtait personne. Nul sacrifice personnel, pas même celui de la vie, ne coûtait à accomplir. " On ne calculait pas, a dit Lacordaire, s'il y avait perte ou profit. Le sang se donne pour rien, ou ne se donne pas, la conscience le paye ici-bas et Dieu là-haut."

Au siècle dernier, le Chevalier d'Assas s'était éloigné du régiment qu'il commandait pour reconnaître les postes, il est surpris par une colonne ennemie. Aussitôt il est menacé d'être égorgé, s'il dit un seul mot. Il recueille ses forces et il crie : A moi, voici l'ennemi. Il tombe percé de coups, son cri d'alarmes a sauvé son régiment.

Chateaubriand rapportant ce trait dit qu'il a empêché la prescription contre l'honneur dans ce siècle où ce sentiment était déjà si effacé. Le célèbre écrivain que je cite a lui même donné un exemple d'honneur et de courage qu'il est bon de rappeller. Il venait d'être chargé d'une ambassade en Suisse par Bonaparte, alors premier consul ; il apprend le meurtre du duc d'Enghien, il proteste contre ce crime en envoyant le jour même sa démission, bravant la colère de l'homme tout-puissant qui venait de montrer ce que ceux qui lui étaient opposés pouvaient attendre de lui. Cet acte forme un contraste avec le servilisme que bientôt Napoléon, devenu Empereur, allait voir se manifester de toutes parts à ses pieds. A la chute de Charles X, Chateaubriand, dans la chambre des Pairs, exprima seul et dans les termes les plus énergiques son dévouement à la branche aînée des Bourbons, et renonça à un traitement de 12 mille francs pour ne pas servir le Gouvernement de Louis Philippe. Peu de temps après, par sa parole fameuse à la duchesse de Berry ; Madame, votre fils est mon roi, il s'est attiré l'emprisonnement. A la même époque vivait un autre personnage d'une grande importance politique, qui après avoir abjuré la dignité épiscopale, s'était fait le serviteur de tous les gouvernements qui s'étaient succédés en France, et qui a dit lui aussi une parole célèbre.

« Voici le treizième serment de fidélité que je prête, puisse-t-il être le dernier." Auquel de ces deux noms Chateaubriand Talleyrand, s'est attachée une gloire plus pure et plus éclatante ?

Quand on lit les annales du patriotisme, et dans l'antiquité et chez les peuples modernes,on y voit,le dévouement, le désintéressement briller d'un vif éclat. Que de grands citoyens sont morts pauvres, ayant négligé leur fortune personnelle pour se vouer au service de leur pays. Il serait facile de citer des noms ; il suffit de rappeler ce fait en général pour protester contre le désir de parvenir à la richesse, comme seul motif animant le citoyen à se destiner aux charges de la vie publique.

Sans doute le dévouement est un sacrifice : mais ne peut-on pas dire cependant qu'il est un bonheur ?

Il donne a la conscience la satisfaction que produit l'accomplissement d'un devoir, et au cœur cette exaltation de sentiments pleine de délices, causée par toute belle et grande action que l'on a opérée ; il fait jouir à la pensée de laisser un nom dont l'honneur soit pur de toutes taches, et de donner un noble exemple à des enfants dont ce serait le plus précieux héritage, ou à des concitoyens qui en seraient les généreux imitateurs. Mais la plus grande récompense de l'homme dévoué à sa patrie, c'est l'aspect même de la part de félicité et de gloire qu'il lui a apportée, et si un motif surnaturel a animé les services qu'il lui a rendus, c'est la conviction qu'il a été agréable à Dieu qui, auteur de la société politique et civile, fait à chacun de ses membres un devoir de travailler, dans la mesure où il le peut, à sa prospérité morale et matérielle.

CINQUIÈME DISCOURS.

LE CITOYEN DOIT ÊTRE RELIGIEUX.

Nul ne s'étonnera, je pense, [illegible] d'entendre dire que le citoyen qui veut servir efficacement sa patrie doit être religieux. La raison de cette assertion est bien évidente. En effet il a été démontré que le vrai citoyen doit être un homme plein de probité et de dévouement. Or sans la religion il ne saurait y avoir de fondement solide aux vertus morales. Logiquement, l'homme qui n'attend rien au delà de la tombe où il doit nécessairement entrer, doit chercher, non ce qui peut faire le bonheur des autres, mais ce qui est le plus utile, le plus agréable à lui-même. Les limites étroites dans lesquelles doit se renfermer son existence le forcent de chercher [illegible] jouissance par tous les moyens qu'il croit propres à la [illegible]donner. Par l'effet de l'instinct invincible qui le porte à désirer le bonheur, l'égoïsme devient pour lui une nécessité.

Qui donnerait en effet un motif aux services qu'il rendrait à la société ? L'amour de la gloire ? Je le conçois, c'est un mobile puissant sur certaines âmes. Toutefois la gloire, elle n'est attachée qu'à certaines actions d'éclat, à certaines hautes fonctions dont on a été revêtu. La plupart des citoyens, qui travaillent au bien public le font sans qu'il en résulte pour eux d'autre honneur que celui de la réputation de leur honnêteté et de leur dévouement, qualités dont l'hypocrisie ne saurait longtemps affecter l'apparence. D'ailleurs l'orgueil, l'ambition qui se trouveraient au fond des actes de soi glorieux que l'on accomplirait, ne tarderaient pas à se montrer, et ce serait bientôt aux yeux de tous, une fumée qui en obscurcirait la splendeur.

On va dire : l'homme peut être moral, avoir l'idée du devoir et la force de le remplir, sans être religieux ; il y a des cœurs naturellement généreux, qui se portent par un noble instinct au dévouement. Ce n'est pas l'avis de Jean

Jacques Rousseau qui a dit en termes formels : " J'ai longtemps cru que l'on pouvait être honnête homme sans religion, mais l'expérience m'a demontré le contraire." Toutefois je ne nie pas que tels et tels individus, qui ne font profession d'aucune croyance religieuse, ne puissent avoir un sentiment moral qui les engage à respecter les droits des autres et même jusqu'à un certain point, à s'imposer des sacrifices pour eux. Mais assurément, cela ne se verra pas dans toute une société, ce ne sera que des cas exceptionnels. Et je dirai que ces hommes doivent, à leur insu, les dispositions morales de leur cœur, à la foi qu'ils rejettent de leur esprit.

La religion domine la société ; elle proclame une loi que Dieu a enseignée, et pour engager à l'accomplir, elle présente aux hommes le motif de la reconnaissance et de l'amour qu'ils doivent à leur créateur, et la crainte des châtiments dont il punit la transgression de ces préceptes. Voyez le Christianisme, je dirai plus particulièrement, le catholicisme. Sans cesse il rappelle les devoirs que Dieu a imposés ; il expose l'exemple du Christ pour encouragement aux plus hautes vertus. Non seulement il fait une obligation rigoureuse de la justice : mais il fait de la charité, du dévouement, une loi dont la violation sera sévèrement punie. Et sa doctrine sur la dignité surnaturelle de l'homme porte, selon l'expression qu'il emploie, à aimer le prochain comme soi-même, à se sacrifier pour lui, jusqu'à la mort même, en certaines circonstances. Ces principes, pénètrant toute la société soumise à son influence, deviennent les premiers enseignements donnés à l'enfance ; ils se gravent dès les premiers jours dans l'esprit et le cœur ; ils forment une conscience qui a horreur de l'injustice et qui sent la beauté du dévouement.

Or voici un homme qui perd la foi ; mais il conserve jusqu'à un certain degré telle disposition à aimer la vertu, à détester le vice, que la religion a mise en lui. Devenu incrédule, il reste honnête homme. C'est une suite de l'enseignement reçu ; le cœur n'est pas si mobile que l'esprit. Aussi tel homme qui ne croit plus au baptême, conserve un

du devoir, et dans le cœur, des sentiments vertueux, ne soit plus respirée, peu à peu la conscience se pervertira : s'il en reste assez pour rendre coupable devant Dieu, il n'en restera pas assez pour contrôler les passions ; celles-ci aveuglent et finissent par ôter a l'âme ce qu'elle avait d'horreur pour tout ce qui est contraire à la probité.

La foi de la société au milieu de laquelle il vit peut maintenir un citoyen incrédule dans des principes d'équité et de générosité : mais quand la religion n'anime plus le corps social, la vie morale s'y éteint bientôt, et l'égoïsme prend dans tous les cœurs le place de la justice et du dévouement.

On répondra peut-être à ces considérations : Il est de l'intérêt de tous que l'ordre soit maintenu dans la société ; chacun trouvant sa protection dans les lois qui régissent celle-ci ne doit rien faire qui trouble l'ordre public. Cette maxime est vraie sans doute comme théorie : mais en réalité est-ce que tout particulier s'en fera dans la pratique une règle de conduite? Rousseau a dit : " Ce que les intérêts particuliers ont de commun ne balance pas ce qu'ils ont d'opposé."

En effet, dans une foule de circonstances, l'homme que nulle espérance ou nulle crainte pour la vie future ne contrôle, que nulle loi morale ne guide, croira trouver une jouissance dans un acte que la loi condamne. S'il est sûr de l'impunité, qui lui imposerait une obligation qui tournerait à son détriment ? Si la morale est opposée à son intérêt, à quel titre serait-il contraint de la respecter ? Pourquoi laisserait-il à un autre un bien dont il pourrait jouir lui-même, s'il ne reconnait aucun principe de justice ?

Mais va-t-on dire, la raison, un sentiment naturel disent à tous les hommes qu'ils ne doivent point faire aux autres ce qu'ils ne voudraient pas qu'on leur fit. La raison ! oh ! la passion en triomphe facilement, en la bravant sans cesse, ou en lui opposant un sophisme à l'aide duquel elle croit pouvoir se justifier. La nature dit à l'homme de chercher son plus grand bonheur. Eh bien ! l'homme en proie à une ardente passion, ou à un besoin impérieux n'hésite pas

reste de la grâce qu'il y a reçue. Il attaque l'Eglise, et cependant, c'est à elle, aux enseignements qu'elle lui a donnés, qu'il doit de n'être pas barbare, de garder dans son cœur des sentiments d'honnêteté et d'honneur.

Il en est ainsi des sociétés chrétiennes qui sont en dehors de la foi catholique. Leur morale vient de l'Evangile qui en renferme les préceptes. Mais cet Evangile de qui l'ont-elles reçu ? qui le leur a donné et expliqué ? qui les a faites chrétiennes ? C'est l'Eglise, par son chef qui leur a envoyé des missionnaires,lesquels leur ont prêché la foi. Ainsi elles doivent au catholicisme la morale évangélique dont elle vivent. Mais de plus, cette morale, elle est entretenue chez elle par la même autorité. Voyez cette Eglise catholique répandue sur toute la surface du monde, dont les membres en grand nombre se trouvent chez toutes les nations, dont la voix retentit partout avec éclat. Sans cesse elle démontre la solidité des fondements de la foi, elle prouve la vérité de l'Evangile, elle proclame les principes de la morale. C'est elle qui maintient, à leur insu, même chez ceux qui refusent de reconnaître son autorité, ce qui reste en eux de croyance à la mission du Sauveur, à la doctrine des livres sacrés. L'enseignement de l'Eglise catholique forme l'opinion morale des sociétés ; il est trop général, trop puissant pour qu'on puisse se soustraire à son influence. Supposez l'Eglise disparaissant du monde : faites taire cette voix du Pape qui rappelle sans cesse la loi divine et la sanction de la justice éternelle ; que les hommes n'aient plus pour les guider en religion et en morale qu'une raison partout et toujours si flexible à l'influence des passions ; Je le demande, que deviendrait le monde ? L'antiquité avec son affreux ordre social, la barbarie des nations qui ne sont point soumises à la loi de l'Evangile, les horreurs de la révolution chez un peuple où l'incrédulité a momentanément dominé, répondent : Sans le Christianisme point de justice, de morale, de bonheur pour la société.

Supposez que cette atmosphère morale, due à la religion, qui pénètre l'âme et maintient dans l'intelligence l'idée

à dire : Là se trouve pour moi une satisfaction ; je dois me la procurer. Il se trompe, si vous le voulez. Mais il le croit ainsi, et alors rien ne l'empêche d'agir conformément à cette conviction. Pour lui dans ce cas, la loi morale est une injustice, une usurpation. Il dit comme Proudhon : la propriété c'est le vol, parcequ'il a dit comme lui, Dieu c'est le mal.

On fait une réponse · La loi sociale à sa sanction dans la punition qu'elle impose à ceux qui la violent. J'entends.

Le bourreau, voilà le grand moralisateur de la société : c'est le père de la vertu, de l'équité parmi les hommes, il est l'autorité devant laquelle la raison doit fléchir. Le christianisme présente la croix en disant avec Chateaubriand : voilà l'étendard de la civilisation : Non, reprend l'incrédulité c'est la potence, ou la guillotine.

Sans doute le glaive est nécessaire à l'autorité sociale, mais il ne peut atteindre que les grands criminels, qui n'ont pas sû être assez habiles pour se soustraire à ses coups. Que de crimes et de vices sont en dehors de ses atteintes !... Et produira-t-il la bienveillance, la charité, toutes ces vertus morales sans lesquelles il ne saurait y avoir de véritable société ?

D'ailleurs le glaive peut être, et il est souvent, au service d'une puissance qui elle même ne reconnaît pas de loi morale. Alors il devient le plus terrible instrument de l'injustice, de la violation de tous les droits, des passions les plus cruelles. Néron et Robespierre nous disent ce qu'est une société dont la seule loi soit la force.

Mais sans supposer ces violences sanguinaires dont trop souvent l'histoire rappelle le retour, que deviendrait un peuple dont les gouvernants ne regarderaient le pouvoir que comme un moyen d'augmentation de fortune, de satisfactions personnelles, de prédominence d'un parti politique, sans songer à ce qui peut faire réellement la gloire, la prospérité d'un pays et le bien-être général des citoyens ? Dans un tel état il y aurait un malaise continuel, des dissentions de toute espèce, des déchirements intérieurs, prélude de l'agonie d'une nationalité.

Un homme célèbre a dit, il y a quelques années, dans une des chambres françaises qu'il s'applaudissait d'être sous un gouvernement qui ne se confessait pas.

Hélas ! la France vien d'être obligée de se confesser. A genoux aux pieds de la Prusse,en face au monde entier, elle a avoué son impuissance à défendre son propre territoire, fruit de l'impéritie qui la gouvernait, et il lui a fallu subir la pénitence d'un lourd et ignominieux impôt, et de l'enlèvement de quelques unes de ses plus belles provinces. Et tous les hommes religieux de cette nation ont confessé, au milieu de ces malheurs, qu'ils étaient la punition de l'incrédulité et des vices qui dominaient dans une grande partie de la société française. Peut-être que si la confession privée eut été plus généralement pratiquée en ce pays, il se serait épargné la honte de cette confession publique.

" Par les principes, a dit encore Rousseau la philosophie ne fait aucun bien que la religion ne fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire. Nos gouvernements modernes, ajoute-t-il, doivent incontestablement au christianisme une plus solide autorité et des révolutions moins fréquentes."

Entendez la sagesse antique : "on bâtirait plutôt une ville dans les airs, a dit Plutarque, que de constituer un état en ôtant la croyance des Dieux." Ne dirait-on pas que l'écrivain payen voulait reproduire de texte sacré, si souvent chanté par l'Eglise : *Nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat qui custodit eam.*"

Aucun état n'a jamais existé sans religion. Malgré les étranges aberrations de l'idolatrie, les nations anciennes avaient la crainte de la divinité, et un sentiment moral dû à une conscience dont la voix intérieure était confirmée par les traditions de tous les peuples. C'est à cette cause que doivent se rapporter les traits de vertus civiques qu'on admire dans l'antiquité. Mais, suivant les historiens payens eux-mêmes, quand Rome eut perdu la crainte des Dieux, elle se précipita dans tous les vices, dans tous les crimes, dans toutes les horreurs. Une religion fausse, ou

incomplète, a des principes qui, jusqu'à un certain point, maintiennent la morale, et par la même, la société. Mais, qui ne le sent, la religion véritable qui fait connaître tous les enseignements ; tous les préceptes que Dieu a révélés lui-même, doit être incomparablement plus utile au bonheur des hommes. "Le dernier des chrétiens honnête homme, a dit Chateaubriand, est plus moral que le premier des philosophes de l'antiquité." Et il faut aussi redire le mot célèbre de l'auteur de l'*Esprit des lois :* "Chose admirable, la religion chrétienne qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci !

Le christianisme a passé sur la terre, comme son auteur, en faisant le bien *pertransiit benefaciendo.* Que l'on juge des autres sociétés où il a dominé parcequ'il a fait à l'égard de la notre. Otez à notre pays tout ce qu'il tient de la religion, vous enlevez à ses annales ses faits les plus héroiques, à ses cités et à ces campagnes, les monuments d'éducation et de charité qui font sa gloire, à notre caractère national les qualités qui le distinguent, à notre nom tout l'honneur dont il jouit.

Il suit de ces considérations diverses que le citoyen doit faire tous ses efforts pour que la religion maintienne son empire sur la société, puisqu'elle contribue si efficacement à son bonheur. Mais il est un motif d'un ordre bien plus élevé qui, s'il a la foi, lui fait un devoir de travailler a ce but. La religion, par la croyance à ses dogmes, la pratique de sa morale, l'observation de son culte, est le moyen par lequel Dieu veut être honoré et servi des hommes

Celui qui en suit les prescriptions aura la vie éternelle, celui qui ne veut pas s'y soumettre subira la justice de Dieu dans un chatiment sans fin.

Dès lors qu'on a cette conviction, peut-on être indifférent à l'empire de la religion sur les esprits et les cœurs ? Si l'homme, comme citoyen, doit se dévouer aux intérêts de la société temporelle, à plus forte raison comme chrétien, il sera obligé de travailler, dans les limites de l'action qu'il peut exercer, à assurer à ses frères le bonheur suprême, ou

du moins à éloigner les obstacles qui seraient propres à les empêcher d'atteindre cette fin de leur existence, dans les desseins de Dieu. Il doit donc vouloir que la foi qu'il professe ne soit pas combattue, qu'elle puisse exercer librement toute son influence sanctifiante. Delà découlent pour l'homme public de sévères obligations, qui le chargent d'une grave responsabilité devant Dieu.

La religion doit pouvoir donner ses enseignements sans qu'aucune puissance temporelle étouffe sa voix ; car le Christ a chargé ses Apotres et leurs successeurs d'instruire toutes les nations : *Docete omnes gentes.* Chaque article de sa doctrine est une parole de Dieu, une lumière qui éclaire les hommes sur ce qu'ils doivent croire et pratiquer pour obtenir le salut. Mettre une entrave à l'enseignement de l'Eglise, est une attaque contre l'autorité divine qui l'a constituée.

Le Christ a institué un sacerdoce pour être l'organe de ses enseignements et le dispensateur de ses grâces. Ceux qui sont chargés de ce ministère sacré doivent pouvoir, avec une complète liberté, accomplir leur mission de préparer des citoyens pour l'éternelle patrie. Tout acte gouvernemental qui tendrait à briser les rapports des divers membres de la hiéarchie ecclésiastique, qui limiterait le pouvoir qu'ont reçu du Christ les Evêques et les prêtres, qui leur interdirait en tout ou en partie l'exercice de leur fonctions, serait une révolte de l'autorité temporelle contre l'autorité divine. Ce serait un acte d'odieuse persécution, une participation à la violence qui attache pour toujours une si ignominieuse horreur aux noms des Néron et des Dioclétien. Les fidèles que l'on voudrait soumettre aux prescriptions d'une telle loi doivent redire avec énergie le mot des Apôtres, répété par tant de martyrs et de confesseurs de la foi : *Non possumus.* Quiconque, soit comme membre d'un corps législatif, soit comme électeur à cette dignité, peut intervenir dans l'action d'un gouvernement, doit employer tous ses efforts pour empêcher une telle violation des droits les plus sacrés, ou élever constamment contre elle, si elle a été accomplie, une protestation qui

tende à la faire cesser. Tout catholique indifférent à cette injure faite à Dieu, à cette mesure propre à ravir le ciel à des milliers d'âmes, apostasie, sinon dans son esprit, du moins dans son cœur, et il aura à rendre compte à Dieu et à ses frères de la coopération qu'il apporte, ne serait-ce que par son silence, à l'acte qui, par le but où il tend, porte en caractères éclatants l'empreinte de l'esprit satanique qui l'a inspiré.

Ici j'entends une forte parole souvent redite en ces jours ; la religion ne doit pas être mêlée à la politique.

Cette maxime indique en celui qui l'amène un manque total de réflexion ou une faiblesse intellectuelle qui va jusqu'à l'ineptie.

Par politique on entend, sans doute, l'administration temporelle de la société, la confection des lois dans les parlements, et l'élection de ceux qui sont appelés aux assemblées législatives. Eh bien ! je le demande, est-ce qu'un souverain, un parlement ne peut pas faire une loi qui blesse la morale, qui soit contraire aux commandements divins, par exemple, une loi qui permettrait des contrats usuraires, attenterait à l'autorité que les parents ont reçue de Dieu, permettrait le divorce ou la polygamie ? Est-ce qu'un gouvernement ne peut pas mettre des entraves à la liberté d'enseignement et d'action de l'Eglise, par une de ces prescriptions que je mentionnais il y a quelques instants ? Nier cela, serait de la démence, car ce serait contester des faits qui se sont passés mille fois et qui se renouvellent aujourd'hui de la manière la plus éclatante en divers gouvernements ? Eh bien, une législation semblable touche essentiellement à la religion. Celle ci a donc droit d'intervenir, d'élever la voix, et d'empêcher par tous les moyens possibles, la violation de la morale dont elle est la gardienne, ou celle des droits qu'elle tient du ciel pour atteindre sa fin, qui est la glorification de Dieu et la sanctification des âmes.

Nier que l'Eglise puisse intervenir dans les cas dont je parle, c'est dire qu'elle n'a pas à réclamer contre l'oppression que l'on veut faire peser sur elle ; c'est dire que dès lors qu'une mesure émane d'un corps politique, la religion

n'a rien à faire qu'à la subir en silence, quelque détriment qu'elle en reçoive.

Alors la maxime : la religion ne doit pas se mêler à la politique, est tout simplement cette proposition brutale : le pouvoir politique peut persécuter la religion sans que celle-ci ait le droit de reclamer. Il suffit d'énoncer la maxime en ces termes pour en faire voir l'odieuse fausseté.

Sans doute le clergé, quoique ses membres ne soient pas privés des droits du citoyen, doit prudemment s'abstenir d'une intervention dans des débats politiques dont des affaires purement temporelles seraient l'objet, à moins qu'on ne reclame ses services. Mais l'épiscopat, et sous sa direction le clergé inférieur peuvent et doivent surveiller la politique, afin de voir si elle n'attaquerait pas les intérêts religieux, de prévenir par les moyens en leur pouvoir la confection de lois contraires à celles que Dieu et son Eglise ont imposées, et de protester avec la plus forte énergie contre tout acte de l'autorité temporelle, attentatoire aux dogmes, à la morale, au culte catholique.

Ce devoir, le citoyen aussi doit avoir à le remplir ; sa foi l'impose à sa conscience, et il doit tenir à l'honneur de ne pas laisser blesser dans ses droits la société religieuse à laquelle il appartient, la plus nombreuse, la plus éclairée, la plus sainte du monde.

Dans notre pays, notre culte jouit encore d'une liberté qui lui est ravie en bien d'autres contrées.

Ici, grâce à Dieu, ne règne pas comme en Italie, un souverain parjure à toutes ses promesses, animé d'une cupidité, qui lui fait porter une main sacrilége sur les biens consacrés à l'Eglise, et qui ayant peur de la prière et du sacrifice, qu'il sait pouvoir obtenir du ciel le renversement de son trône usurpé pour le triomphe du St. Siége, ferme les communautés religieuses et en condamne les membres à l'exil ou à l'indigence.

Ici, nous ne sommes pas comme en Prusse, sous la domination de cet homme, qui est aujourd'hui le premier ministre de Satan, et qui rempli de sa haine et de sa jalousie contre l'Eglise, l'insulte avec tant de grossièreté, profère

contre elles des mensonges si audacieux, et fait subir à ses pontifes et à ses prêtres l'amende et la prison ; insensé qui ne songe pas que l'enfer ne peut prévaloir contre la pierre sur laquelle l'Eglise est bâtie, que ses attaques, malgré la puissance dont il dispose et les violences qu'il exerce, ne font qu'attacher l'estime et l'admiration à ceux qui les subissent avec un si héroïque courage, et que son nom, comme celui de tant de persécuteurs de la foi, chargé de la malédiction de la postérité catholique, ne vivra, dans une mémoire ignominieuse pour lui, que pour rappeler un nouveau triomphe de l'Eglise.

Ici le fanatisme sectaire et la haine anti-religieuse, n'en sont pas encore venus, comme en Suisse, à fermer les temples catholiques, a expulser les évêques, à priver les fidèles de leurs droits de citoyen, à exercer chaque jour une persécution qui s'exprime par la calomnie, la rapine et la vengeance.

Ici, l'incrédulité n'a pas, comme en France, blasphémé ce qu'il y a de plus sacré, profané le jour que le Seigneur a spécialement reservé à son culte, forcé le gouvernement à entraver les manfestations de la foi et de la piété catholiques, et préparé par là à la société, si elle réussit à y assurer son empire, à subir le pillage, l'incendie et une large effusion du sang de ses membres.

Notre patrie, n'a pas éprouvé ces effets de la haine dont l'Eglise est l'objet en d'autres pays, si l'on excepte toutefois les atteintes portées à la liberté de l'éducation religieuse dans une de nos provinces. Mais s'il ne s'agit pas de repousser la persécution, il importe grandement de la prévenir. Elle est envahissante elle cherche à pénétrer partout où la foi catholique exerce jusqu'à un certain point son empire.

Au fond la grande question qui s'agite aujourd'hui dans le monde est celle-ci :

Le fils de Dieu doit-il être mis hors d'état d'enseigner, de sanctifier son Eglise ? La croix doit être consolidée ou renversée." Les hommes doivent-ils dans la pratique de la vertu regarder le ciel comme le séjour où ils auront à

passer une autre vie, qui serait un bonheur sans fin, ou fixant leurs yeux vers la terre, doivent-ils en faire le théâtre de tous les vices, de tous les désordres, des bouleversements les plus sanglants, pour y être ensuite enfouis à jamais sans autre espérance que le néant, et toutefois avec la crainte d'un châtiment éternel dont le crime ne saurait s'affranchir ? Cette question est-elle assez importante pour occuper les esprits ?

Elle peut être agitée ici comme ailleurs. Les mêmes causes conduisent aux même effets. Que l'Eglise soit restreinte dans la liberté de son enseignement, dans son action salutaire, et la persécution devenant chaque jour plus puissante contre elle, les principes de morale qu'elle maintient, ne prévaudront plus.

Alors l'erreur régnera sur les esprits, la corruption sur les cœurs et le mal maître de la société, après lui avoir fait subir les plus terribles désastres dans l'ordre moral et matériel, la fera tomber en dissolution.

Je le demande maintenant, quel est l'homme religieux, qui ne voudrait apporter tout le concours des forces dont il dispose au maintien de sa foi ? Quel est le citoyen catholique qui ne regarde comme un devoir impérieux, de s'opposer, dans la part qu'il a à la chose publique, à tout ce qui pourrait même indirectement porter atteinte à l'influence de l'Eglise, et qui ne chercherait au contraire à lui faire assurer, non seulement une complète liberté, mais aussi au besoin, une protection qui lui permette d'exercer dans toute son efficacité la mission de bienfaisance pour la société temporelle, de sanctification pour la société spirituelle, que Dieu lui a donnée ?

Mais pour qu'un citoyen puisse remplir ce devoir, il faut que par un étude approfondie, il se soit instruit des enseignements de la religion qu'il professe, qu'il sache bien ce qu'est l'Eglise dans sa constitution, dans les droits qu'elle a reçus de son divin fondateur, dans son influence civilisatrice sur la société, dans les moyens de triomphe qu'elle met à la disposition de ceux qui veulent soutenir sa cause. Nulle étude ne satisfait l'intelligence, comme celle de la

foi catholique, à cause de la sublimité de ses dogmes, de la pureté de sa morale, des beautés de son culte, des merveilles d'héroisme qu'elle a opérées, de l'ordre admirable où tout en elle se lie et s'enchaine, de la solution satisfaisante qu'elle donne à toutes les questions que peut passer l'intelligence humaine sur tout ce qui peut être la matière de son plus haut intérêt. Ne serait-ce pas une honte, pour un homme instruit d'ailleurs, de n'avoir qu'une connaissance superficielle de la religion qu'il professe ? Sans doute Dieu demande la foi à sa parole, répétée par l'Eglise, mais il appelle l'intelligence humaine, qu'il a créée à l'image de la sienne, à pénétrer jusqu'à un certain point,dans les merveilles de sa puissance, de sa sagesse, de sa bonté que renferme la révélation. Il dit lui-même par son Apôtre: *Rationabile obsequium vestrum*.

Le citoyen, ainsi préparé par ses études religieuses, à la défense de l'Eglise,saura en soutenir les droits avec habileté en même temps qu'avec courage. Il bravera l'opinion qui lui serait contraire, repoussera énergiquement tout effort fait pour lui imposer silence et surmontera noblement toute tentation par laquelle l'ambition des dignités, ou le désir de la fortune, voudrait affaiblir son zéle en faveur des intérêts de sa foi. Il saura bientôt se faire des auxiliaires que son exemple et sa parole feront servir la grande cause catholique. Et tout en remplissaht le plus impérieux des devoirs, il attachera une gloire pure et brillante à son nom.

Avez vous remarqué que dans notre siècle, les hommes qui ont paru avec le plus d'éclat dans les grandes joutes intellectuelles où tant de hautes questions ont été débattues, sont des orateurs et des écrivains religieux ?

Dans le Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande quel homme politique a laissé une renommée plus glorieuse que celle d'Oconnell. Ecoutez d'avance ce concert de louanges qui, dans quelques semaines, va chanter sa mémoire pour célébrer le centième anniversaire de sa naissance. De toutes les cités, de toutes les bourgades de la noble Erin,et dans toutes les contrées où ses enfants se sont

répandus, quelles glorifications retentiront en son honneur,et de la parole des orateurs,et de la lyre des bardes et des applaudissements enthousiastes, des foules réunies, et même de la chaire sacrée ou son nom sera prononcé avec les plus grands éloges devant les autels Oh ! c'est que tout ce peuple bénit, remercie, honore celui dont le patriotisme ardent, le dévouement infatigable, la magique éloquence ont contribué puissamment à obtenir cette émancipation, qui a délivré les catholiques d'un joug qui pesait si péniblement sur eux depuis deux à trois siècles, et lui a fait décerner le titre si glorieux de Libérateur de sa patrie.

L'Espagne a une tribune politique : parmi ceux qui l'ont occupée, il est un homme dont le nom a éclipsé celui de tous les autres ; c'est Donoso Cortès, l'éclatant défenseur des principes catholiques, des droits de l'Eglise.

La France a eu il n'y a encore que peu d'années,une pléiade d'orateurs politiques illustres. Mais parmi eux nul n'a brillé avec plus de splendeur que celui qui s'est fait, en tant de discours pleins d'une énergique éloquence, le chevalier de toutes les libertés religieuses, et qui dans un des plus magnifiques accents qu'ait fait entendre la parole humaine, a proclamé, au milieu des salves d'applaudissements de l'assemblée qui l'écoutait que l'Eglise est la mère de la société moderne : Vous avez tous nommé Montalembert.

Et j'ajouterai que parmi les grands écrivains laics de notre siècle, ceux qui ont défendu la cause religieuse ont vu la gloire la plus éclatante s'attacher à leur nom. Quels plus beaux génies littéraires que De Maistre, Chateaubriand ? et dans la polémique de la presse, quel journaliste a la renommée de Louis Veuillot ?

Mais sans s'élever à cette hauteur, dans une sphère moins large, le citoyen dévoué à la religion et à sa patrie laisse une mémoire pleine d'honneur et qui est un encouragement à l'invitation de ses vertus chrétiennes et sociales. Ici je ne citerai pas des noms étrangers. Dans une des Eglises de St. Hyacinthe, qui de vous n'a lu cette épitaphe avec un sentiment de respect pour celui dont elle couvre les restes.

Par ses talents et son érudition
Son patriotisme désintéressé
Les nobles qualités de son cœur
Ses services éminents
Comme homme d'état
Et codificateur des lois
Il fut un grand citoyen
L'honneur de sa patrie ;
Et par sa foi et sa piété
Un chrétien édifiant
Le modèle de la société.

C'est là, on le sait, la gloire dont jouit dans le pays tout entier, la mémoire de l'Honorable Augustin Norbert Morin.

C'est à servir la religion et la société que nous forme l'éducation donnée dans cet établissement. Puissions nous être fidèles aux principes dont nous venons de faire entendre l'expression. Oui, nous l'espérons, la religion qui a touché nos fruits naissants, donné de doux soins à notre enfance, présidé à l'instruction de notre jeunesse, animera toujours notre vie intellectuelle et morale. Nous la conserverons dans nos esprits et nos cœurs : nous la professerons hautement dans notre carrière sociale ; nous la défendrons contre les atteintes d'une incrédulité qui cherche à affaiblir son empire, pour appeler tous les désordres, tous les malheurs sur notre société. Et nous consacrerons au service de notre pays tous les moyens que notre éducation développée par le travail, pourra mettre à notre disposition : heureux si nous pouvons, dans quelques limites que notre action soit forcée de se restreindre, contribuer à augmenter la prospérité et la gloire de notre chère et belle patrie !

ays tout
Norbert

s forme
ns nous
faire en-
gion qui
à notre
animera
la con-
professe-
a défen-
nerche à
es, tous
rons au
ducation
disposi-
nites que
er à aug-
et belle